

Pf XVII -80

L'ORIGINE DES

IEVX-FLEVREAVX DETOVLOVSE

PAR FEV MR. DE CASENEVVE

AVEC

LA VIE DE L'AVTHEVR.

PAR MONSIEVR MEDON.



A TOVLOVSE

Chez RAYMOND BOSC.

M. DG, LIX.







A MESSIEVRS

MESSIEVRS

FRANCOIS DVI'ARRIC Bourgeois, ANNE DE FERRIERES sieur de Lastours, BARTHELEMI CHARLARI Bourgeois, BARTHELEMI CHARLARI Bourgeois, IEAN D'ALBO, Bourgeois, SALOMON DE GALIEN Aduocat en la Cour, IEAN D'OLIVIER Aduocat en la Cour, NICOLAS DE RABAVDY Escuyer, ARNAVD MEDON, Capitouls de Toulouse l'an 1659.



ESSIEVRS,

Ayant leu parmy les Escrits de

feu Monsieur de Caseneuue vn Traitté de l'Origine des Ievx-Flevreavx de vostre Ville: j'ay creu, pour m'acquitter de ce que ie dois à la memoire de ce grand Homme, que j'estois obligé de Vous offrir cet Ouurage, qu'il auoit destiné de son viuant à vostre Illustre Compagnie.

La part qu'il me fit de ses biens en mourant par vn esprit de predilection, m'engage à observer ses volontez comme des commandemens absolus, & des Loys souueraines; Et d'ailleurs, la Gloire que les ignorans, ou les ennemis

de vostre Nom taschent à Vous dérober, en attribuant à vne pure Fable l'Origine des Ieux - Fleureaux, ne me permet pas de retenir plus long - temps vn Liure qui destruit cette imposture, & Vous conserue l'honneur de cette noble institution, en faisant connoistre à tout le monde que la Prouince en est redeuable à la seule munificence de vos celebres Predecesseurs. En esset, MES-SIEVRS, il estoit bien raisonnable que cét Autheur, si sçauant & si exact, dans le dessein qu'il s'estoit proposé de combattre tou-

tes les erreurs qui deshonnorent l'Histoire du moyen Temps, fit quelque reflexion sur vostre Ville, à laquelle il deuoit sa naissance. Et comme la playe que les ennemis de cette Prouince se preparoient de faire aux plus illustres Priuileges dont il a pleu à nos Roys de l'honnorer, l'engagea à des efforts extraordinaires pour l'en garantir, le credit pareillement que la fabuleuse Clemence auoit vsurpé iusques dans vostre Capitole, l'obligea à esseuer vostre Gloire sur les ruines de cette inuention chimerique, & à faire triompher

la verité du mensonge dans le mesme lieu où Vous rendez les Oracles de la Iustice. Quoy que ce grand Genie, qu'on peut iustement appeller le Deffenseur des Nations, ait soustenu auec vne égale generosité les interests du Languedoc, & de la Catelogne Françoise: Il faut neantmoins aduouër que de tous ces doctes Ouurages, il n'en est point pour lequel il eust plus de complaisance, que pour celuy qui n'a pour objet que vostre honneur, & la gloire de sa Patrie; Car si bien dans l'vn & l'autre de ces deux Liures il as-

seure à ces deux Prouinces les droicts que les Ennemis estrangers & domestiques pretendoient de leur enleuer : Il ne les composa pourtant que sur l'estroitte recommandation de Messieurs tenants les Estats, & apres que ce grand Cardinal, à qui il dedia sa Catelogne Françoise, luy eut fait connoistre que ce ne seroit pas vn petit aduantage à la France, s'il desuelopoit les droicts que la Coronne a sur cette Prouince, & s'il découuroit à tout l'Uniuers les Fleurs-de-Lys que nos Roys y ont plantées depuis la reuolution

de plusieurs siecles; Mais lors qu'il s'est seruy de son grand sçauoir pour le soustien de vos interests, il a esté meu par sa seule inclination, & par l'vnique desir qu'il auoit de restablir les droicts & les prerogatiues d'honneur qui Vous appartiennent. Quoy que ie ne contribue, MESSIEVRS, à ce grand & beau dessein que la seule dedicace du Liure que ie Vous offre auec toute sorte de respect: Il m'est neantmoins tresaduantageux d'auoir executé les ordres qui m'auoient esté prescrits par ce grand Homme, dont le

cher souvenir ne s'effacera iamais de mon ame, & d'auoir trouvé cette occasion, pour m'acquitter en mon particulier de l'obligation que Vous ont tous les habitans de cette Ville de vostre sage conduite & prudente administration, & Vous tesmoigner à mesme temps combien ie suis,

MESSIEVRS,

Vostre tres-humble, & tresobeissant seruiteur.

FF. TORNIER.



LE

LIBRAIRE AV LECTEVR

Nore qu'il ne m'apartiene pas de juger des Liures, ie puis auancer pourtant ce que i'ay oui dire à des personnes i es intelligentes; qu'entre tous les Ouvrages de feu Monsieur de CASENEVUE il n'en est point de comparalle à cè petit Traitté des Ieux-sleuraux; soit pour la

nouncauté du sujet, soit pour les curienses G surprenantes recherches dont il est remply.Il'l'avoit promisdans son Franc-Alleu, & il en auoit resolu l'impression quelques années auant sa mort, lors qu'il en fut detourn'e, par la priere d'un homme de grande authorites qui tout sage & iudicieux qu'il estoit se laissa preoccuper de cette fausse opinion, que la publication de ce li vre pourroit causer quelque preiudice aux interets d'une Compagnie à laquelle il presidoit; mais ie serois fort trompe si le Divin & in faillible Genie, qui tient auiourd huy sa place, fait le mesme jugement; & ie ne doute point que le reste des illustres Sçavants de cette mesme Compagnie n'ayment mieux deuoir à leur Patrie l'invention & le maintien de leurs Ieux, que d'en auoir l'obligation à une personne particuliere, ou pour mieux dire à un fantosme, qui ne sut iamais. Au reste comme la plus part des gens

de lettres desirent de sçauoir les vies des Autheurs dont ils admirent les ouvrages,ie me suis auisay d'adiouster à ce traitte la vie de feu Monsieur de Caseneuve, que le sçavant Monsieur Medon escrivit il ya quelques années, à la priere de Monsieur Heinsius, ayant iuged ailleurs q'vne Hiftoire si recomendable, pour la pureté de son latin & pour l'elegance & la delicatesse de sa composition, se conserueroit plus facile-ment attachée à cet excellent ouvrage. l'ay trouuay encore à propos de mettre à la fin un extrait de ce qu'à escrit Monsieur Catel en ses Memoires du Languedoc, touchant Clemence Isaure; affin qu'on puisse voir tout d'une veuë les sentimens de ces deux grands Hommes sur une mesme matiere. Ly eusse encore adiousté une Preface & des Remarques sur divers termes & passages de l'Autheur, sans la grande presse qui m'a esté faitte; ce qui me doit servir d'excuse pour les fautes survenues en cette impression; mais i'espere de les reparer, Adonner l'une Alautre en une seconde de laquelle ie pourray prendre un plus grand soin.

VITA

PETRI CASANOVÆ

VIRO AMPLISSIMO

NICOLAO HEINSIO

PRO

FOEDERATORYM BELGARVM REPVBLICA,

Apud invictissimum

SVECORVM REGEM
KAROLVM GVSTAVVM
ORATORI,

A D. BERNARDO MED ONIO olim jnscripta ac edita.

PETRVM CASANOVAM sisto Tibi, VIR AMPLISSIME, desunctum quidem proh dolor! verum adhue spirantem meliori svi parte, Virtutibus nunquam interituris. In illis ego enarrandis, dolorem meum, orbitatémque conor solari, in inscribendo meis tuo Nomine monumentis, meum erga Te studium, atque observantiam significare enitor. Egregia tanti Viri sacinora, etsi lugentis amici squallore hossida, velinter maxima, gravissimaque Reipublicæ negotia, quibus summa cura invigilas, lecturum Te, non sinè quadam voluptate, consido: quando eius Nomen amas & Tu, inque splendida magnarum Animarum immortalitate, certisimum habes tuæ præiudicium. Expectato cultui obsuit calamitas temporum, quibus scripta hæc sunt; dum Vrbem nostram depopulabatur pestilentia:

E'r ol' o muppopes Seds E'n Sisos monis

, vikók eselézé ebijisk jevábké empřesk ževá ekéna: anják utáven ževá

Et Hercle, opus suis haud potuit ornamentis insigniri, quod æger animus moliebatur, & lacrymæ deformabant. Hæc silente me non Te sugient, AMPLISS-HEINSI, quem nullus, aut orationis, aut animi character sugit: probè enim nosti, antoras to tor n's n's n's n's n's n's n's n's n's n'es. Reliquim est, vi intelligas, in vno Te, sitas esse vitæ meæ omnes jocunditates & solatia, Téque continuam, quàm possum enixè, amicitiam rogem. Vale meum Decus.

Tolofæ. Ann. M. DCLVI.



XEMPLAR Virtutum omnium propono PETRVM CASANOVAM; cuius vita nullis coloribus indiget, quia propriisbonis fulger. Tolola Tectofagu Anno M. D. XCI. pri- 1591 die Kal. Neu ab honestis Majoribus ortus est. in quibus recentendis noto meam operam collocare,ne que sua virtus fuit, abaliena videatur effe derivata. Mater eius prægnans fæpe somniavit, videre vetulam monentem fe,

ventre ve caveret, parieuram formofillimum puerum, qui maximi foret nominis, & famz. accidit vti somniarat. Nam cum aliquando Marrona Anna, infignis Vatis Nostradami filia, paternaque artis non ignara, videret illam choreas agentem, cave, inquit, ne Mari quem editura es , nimia agitacio obficias, cui lasa omnia profeeraque faia p erendunt. nec fefellit divinatio. Quod autem erga venuftiffimum Puerum majori Parens imposterum amore accenderetur, promissaque bona, integra, ac præsenti voluptate exciperet, nie mis ideired eredula haberi tune quidem poterat, verum eventus egregie cius quondam favit credulitati. E fina Matris, in finum Mularum evolavit, cum vix adavum annum attigisset Literas, latinas primum, deinde græcas imbibit. non tamen diu, tritæ illi methodo, que florentem inventam horridis preceptionibus folet corrumpere, inhafit; sed confestim in Oratorum, Poëtarumque consucrudisem, qua mira jucunditate animos recreat, se se immersit. Poëtarum in primis Venustatibus captus, Poësim continud adama. vir; ad quam ita natus erat, vt elegantiffima Carmina, facifiùs funderet, quam scriberet.

Philosophia sacra adyta absque duce ausus est penetrare; perque tot ambages, ferè insuperabiles, sua ipse sibi ingenij perspicuitate affulfit. hine ad Theologiam inde ad Iurisprudentiam le convertit; Radijsque huius scientia confestis, fub prastantifimo Guilielmo Marano Anteceffore meruir; quem adeo in admirationem fui traxerat, vt ab illo, legum fodina fape fapius fuerit appellatus, Non tamen Iurisconsultorum tam memoria, quam judicio valuit. Linguarum studium post hac, non neglexit verum prater elegantias Romana, ac Graca, quibus à eneris vaguiculis fuerat innutritus, Vulgarium quoque, Germanica, Anglica, Hifpanica, Etrusca, & veteris Provincialis, summa diligentia, affiduoque labore, in virum peritiflimum evant. Tantas animi dotes in vno venerabantur omnes , proponebatúrque in exemplum magnz

victuris. Circumscribi eius fama nimium angustis Vibis limitibus diù non potuit; aliò deferri zquum erat, que Orbe vniuerfo folium poterat retineri, futura tandem ipfi par Æternitati. Nahilominus latebat ille, vt ita dicam, apud se, statuerátque vnà cum libris, mediocri fortuna contentus, quanquam nihil decrat, ad bene, beateque vivendum, vitæ explere cursum, cum à Marchione Fimarconio, qui tum maxima apud Regem gratia pollebat, in liberorum suorum curam, diù rogatus, victus tandem, Lutetiam deducitur- parum tempotis in illa Vrbe commoratum est; quia in Occitaniani revertente Henr. Momorantio, comite Fimarconio, cum eius liberis Cafanova domum repetit. Erant tunc Fimarconianæ Ædes, quemadmodum olim Vrbinianz, honestis omnibus tum animi, tum corporis exercitiis dicate, nemoque erat notà aliqua virtutis infignitus, cui non, vt olim illæ, paterent. Hic ipfam humanitatem sedem suam collocasse dixisses; adeo humaniter omnia Dominus instituebat. non deerant liberalium artium exquisitissmi Magistri, Pictores, Musici, Citharzdi, Venatores, Equisones, Saltatores, in quibus comparandis nulli sumptui parcebar, argumenta totidem regiz magnificentiz ! Has artes, quibus quotidie Fimarconiani juvenes exercebantur, Casanova quoque commodum didicit : nec enim minus habile corpus habuit ad hzc, quam animum, ad omnem literariam eruditionem. Agebat equos, non finè peculiari quadam & innata fibi industria; dexterè quoque trastabat arma; atque adeo valuit faltu & robore corporis, ut pyrrhicham saltaret, & thorace serveo sepius indutus, Garumnam natatione traisceret. Horum ille nil preter cetera studebat; sed omnia hec mediocriter: quippe libris, quos tum editos, tum manu exaratos Fimarconiana fuppeditabat Bibliotheca quibus erat refertifima feduld inhærebat. Annos aliquot varijs literis impenderat, cum ad Historiam, ad quam nativa quadam propensione ferebatur, animum appulit, immania volumina deglutire potius, quam legere videbatur; nec attente minus ided cuncta perpendebat, quippé qui omnia mira digestione memorix commiterer; à qua si quando opus erat, eadem fine mora ulla depromeret. Historiam mediæ Ætatis omnium difficillimam, quod perpaucos habeat Scriptores, cosque anilibus fabulis refertos, fingulari fagacitate perferutabatur, nihilque cotum temporum adeo tenebris obductum etat, quod nou illuftraret : incondita in ordinem-redigebat : ardua quæque expla-; nabat: & qux inficeto annorum quali pondere premebantur, fælicissimè cruebat. Statuerat tum quidem res illas media Ætatis tute bulentissimas, aliquando componere, & brevi composuisset, si maligna Fata plus îpli vitz indulfissent , ad tanti operis perfectionem. In hac barbarorum feriptorum confuetudine, styli putitatem, elegantiam, concinnitatemque femper retinuit, nec illo como contaminari unquam potuit. Sed cum labore nimio oppressus esset, ac vigilijsexhaustæ vires, graves incidit in Tertianas, å quibus penè

confumptus, ve languentem animum oblectatione quadam reficeret, Fabulam quam vulgò Roman dicimus, feribere inftituit. exterùm , non ignarus quantûm gratiæ, à Matchione, û librum ipli dedicaret, cui hujulmodi mirificè placebant figmenta, reportaturus effet; operi, celeri manu admota, nomen illius anspicio Charithea, seu Cypria amons, inditum est. Amantem ea honestate morum representat, vt Decoris, integritatifque leges, nullus violet Cupido, flammas excitet in tenero corde, quibus non infano vratur, sed moderate caleat, subdit omnes animi affectus, pudori liberali, totamque fabulam fic instituit, vi nihil in illa spectes, quod fanum & castum amorem , qualem puellas decet concipere, non spiret. Charithex certe exemplo à qua nullum pudiciriz periculum imminet, liceat amare. Opus politissimum prosequuti funt omnes, magnis laudibus; nemo tamen maioribus, quam morta-lium venustissimus & ad omnem elegantiam factus. Momorantius-Nec tacebo, arrifisse vique aded Autori ignoto, alioquin, ingeniofo, qui Farclaj Argenidos Historiam continuauit, vt illum non puduerit plurimas eius pagellas totidem ferè verbis in fe transmovere. Non tamen impatienter tulit Casanova charitheam suam hisce bonis spoliari; sciebat quippe, eius fortunas huiusmodi latrocinijs deteriores sieri non pose. His etiam temporibus plurima gallice feripht Carmina; que fuo nunquam nomine voluit infigniri, et fi incomparabili Malherbe mirum in modum arriderent-Nulla tamentiune leginture quod non tâm temporum, quâm ipliusmer injuria factumest ; qui quanta reuocare deinde potnit, impiè jugulavir. Ananitates certe ftudiorum semper sectabarur : sale verò & facetijs, fine tamen acerbitate, vincebat omnes, quod cum mul is argumentis comprobate poficm, vno contentus ero.

Tolofætune commorabatur Adr. Montlucius Carmanni Comes; Techolagumque deliciæ, apud quem litterati omnes vudique conflueb nt.inter quos, cum aliquando de Phædri ac Æfopi Apologis incidifet fermo, islasque nugas eruditas quidem nemo non laudauisser, subitò vua omnibus mens, quid cuiusque in ea revaleret industria, periculum facere. Castinova qui tum fortè aderat, accepit conditionem; & vt erat candidus & liberalis, vt nihil supra, in Hypocritas, suam dicacitatem, ac fabulæ quasi aculeos connertit. Verum ipsammet rem cognoscite.

Mures olim duo Mas & Fæmina in Penario locuplete admodum Sedem antiquam & lautam habebant. Viuobant læti, et vt ipfis videb, tur, cunctorum vitæ discriminum securi : sælicitatem tamenistam cirò ma'igna sors abstolit : nam cum Mas, audax siducià loci hine inde ab Arce longiùs spatiaretur, ab sele improbo, qui fortim sese intrò insimuarat, dilaniatur. Vt Coniugi sactum innotuit, sletut : opplentur rimæ eiular bus & lamentis : Feles interim laudare sortunas suas. Toterea Fæmina è Desuncto gravida, sortus edidit; quibus orbitatem solari poterat, nisi novi mali metas

ingruißer namque. Animalcula illa cum aliquanto etiam post per Penarium curcitarent, ac penum amplam tanquam Hæreditatem fibi à Patre relictam adirent, ad aspectum Galli gallinacei, qui Feli comes accesserat, cristà, voce, & plumis mille distinctis coloribus superbientis exterrita, ad Mattem sele confessim recipiunt, trepidantibus Mater supervenit; que causa terroris tanti rogitar; Occurrir, inquiunt, Miles incellu & habitu adeò horrendus, adeò formidabilis venihil supra : vt vidit, mortem minitatus eft. Tunc Mater; nunquis hie præterea?nemo admodum:aderat certè quidem ad angulum, bonus Heremita, cineracea veste: oculis in terram defixis: vultu modesto : iunctis manibus vota nuncupans: nobis interdum quoque arridens & blandiens. At illajo imbecillos & imprudentes quam misere, Heremitz istius pietatem profi dolor in Patre vestro sum experta l quare audite me que so & accipite que incolumitati omnind vefire conducant: quibus nisi obtemperaueritis, actum est de salute. Thraso ille cristatus, tam magnifice incedens, quem videtis, à cuius voce exterriti, Gallus gallinaceus est; cui non mala mens, aut malus animus; ab illo certe periculi nihil vnquam imminebit; tanto quippe humanior eft, quanto iactantior,ac magis superbus. Verum hic Heremita, vsque adeò misericors & moderatus, trux Felis eft, totus ad fraudem compositus, cuius quasita mentităque modestia dolos simulat; pietas, maliciam; habitus, fallaciam ; quibus noctuque diuque amentibus & malè cautis nefariè joudierur. Hic inquam Heremita tam pius, tam humilis, iif dem hisce artibus Patrem olim vestrum injusta nece laceravit. qua propter Alumni mei, non ab hoc, sed ab isto sedulò imposteru cavete. Egregiu sand Casanovani Ingenij prejudiciu! preclare enim monet hæc Fabula, mali hominis bladitias infidias esse. Mortuo Fimarconio, cu non aplius ejus opera egerent Fimarconiani juvenes, Militiæ quippe nomen dederant, Domum, paternosque Lares repetit. Redijsse Matris în finu, quă unice diligebat, quippe Pater vită jadiù fuctus erat, quarumcunque fortunarum instar semper duxit. Decrevit igitur vitæ aulicæ prinatam anteponere, quæ tanto beatior, quanto mimus fortung fluctibus exposita est: à quibus ve penitus se eximeret, beatiorémque vitam duceret, totum se Deo mancipauit, ac demum Sacerdotii legibus aftrinxit. Literariz ac difertz folitudini fuz dum sic indulger, ecce Vir summi nominis, etiam apud Exteros, & litterarum litteratorumque amantissimus KAROLVS MONT-CHALLVS Sede Tolosana potitur, Is cum nihil haberet antiquiùs, quam egregios vivos fibi officiis, beneficiisque denincire, CASANOVAM inprimis impense coluit. & vivant, qui ex iplo tanti Præfulis ore, paulò anté quam mortemobiret, acecpere; se neminem, tum ob morum candorem, cum propter eruditionem singulatem, tam effictim amasse, quam C A S A N O V A M. Augebatur interea mutuis studijs, veriusque fama z nihil enim posteritati mandabar Cafanova , cui magni Montchalli laudes non infe-

reset : Mentchallo vicissim nulla se se debat occasio gratificand amico, quam non auido animo amplederetur, testantur Occitana Comitia; quibus cum aliquando præellet, qui aberat nunquam ad tuenda fura Populi, efférque agitatum diù, mox decretum, vico alicui perito mandandam esse curam scribendi de Iure Allodij, nec in quem fe se inclinarent scirent , anxia, dignitate & magnitudine operis; neminem, inquit ille, reperire est in universa Gallia, qui excepto Cafanova, tanti oneris impar non fir. Igitur Autore Montchallo, qui animorum spectator optimus habebatur, auditoque Casanovæ nomine, pletisque notissimo, consensere una omnes rogani que Mont. challum, ut rem promoveres, hortaresur Casanovam Provinciam hanc in se reciperer, obligarésque ei suam sidem, debita pramia non esse defurura. Praterea humanishmas in eam sententiam litteras ad illum jubent deferri : Quibus respondit ; venerari se tot illustrium viporum nobilissimum catum, seque Herculeo labori imparem; onus tamen si præftantiffima Montchallo suscipiendum fibi videretur, non derrechaturum. Atqui nihil zquè ille cupichat, quamut suns Casanoua hanc, de Provincia bene merendi materiam caperer, eius demum auspicio, ad munus fane difficillimum, & cuilibet alij intractabile, curas omnes, regitationesque convertit.fidem Numinu ! qua velocitate? intra sunum cœptum, peractúmque opus, à Montchallo, ad Comitia, anno proximo delatum, fumma omnium admiratione exceptum est; tum, quod exquisitissimam præ se ferret eruditionem, cum quod, inchoatum quod vix arbitrabantur, persedissimum legerent. Caterum plenis Comitiis, laudibus decoratus est Casanova, qui privatas respuebat. Muneribus deinde auctus est, chlataque annua pensio lauta quidem, si Provincia Historiam vellet condere. Hic Comitiorum verba ipfa lubet exferibere, que in Acta relata fuerer. Kal. Mart. 1648. Kar. Montchallo Przfide, cui de pensione statuenda, verbo potestas data,

Opus de Franco Albodio, à D. Cafanova editum, quod totius Regni Vironim Illustrium admirationem in fe convertit, tanta effe eruditionis, ac ponderis, Comitiorum Legati agnovimus; vi audito super hac re Lamaimie generali Syndico, Reuerendisse Kar. Montchallum Sedis Tolosanæ Principem , hujusce Thefauri indicem rogaverimus, tantum virum Comitioru nomine hortaretur, vt Occisanorum Prafectorum Tolosanorumq; Comitum Historias, quas iam affectas haberes, ad optatum finem perduceret; ne Provincia tam viili , tamq; necessario opere fraudetur. Quibus ille & Montchallo; nolle se alio obligari nomine, quam sold accepti beneficij recordatione: non minus esse incolerabile, aurcis, quam ferreis caunis vinciri, folchat dicere : quare liberaliter, & fine ullis cenditionibus, Comitiorum desiderijs Autuit inservire, nichatque; deberi fuam omnem industriam, curas, & labores huic Provincia , în qua Oreus, non verd penfionilus, quibus non capiebatur. Revetà fuit bonos um Fortung non nunquam contemptor eximius. Historiam Comitum dum urget, Catalaunia feiplam invictsimo Ludovico

XI II. dedidit:hinc plutes de lure Regniju illam insurgunt quzstiones : cumque diù tâm à nobis, quâm ab Hispanis acerrime esset disputatum, suam quoque Casanova symbolam attulit; & ita rem omnem accurate enucleavit, vt qui librum spectent, sine partium Audio, nihil habeant, dequo amplius rixentur. At tanta lites armis folum, non feriptis dirimuntur! neg rationes ad partes vocan tur, sed ferrum & vires. Placuit mirandum in modum omnibus lucubratio isthme; illis egregie qui tum Reipublicm curam gerebante inter quos, vnum, instar omnium, libet tantum appellare, talium rerum peritiflimum virum, & de Regno plurimis apud Germania Principes Legationibus optime meritu Claudium Memmium Comitem Dauaux, litterarum, & litteratorum dum vixit, decus Summum & Mæcenatem: qui in magna Virorum Illustrium corona, cum de Retum Catalaunicarum Scriptoribus, quisque suum in medium proferret indicium, & alius alium pro captu laudaret; Delirant, inquit, quichnque Casanova scriptum, medius sidius, numeris omnibus absolutum, ceteru non anteponunt. Eidem etiam sententiæ Exterorum vaus inter plures Victorius Sirius, vainerfalis Historia Inculentifimus Scriptor, mirum quantum fuffragatur; dum Autozum omnium, præter Calanovæ fidem penitus respuit. Tantorum vicorum testimonia, quibus nemo non tumuistet, accepit ille omninò moderate. quippe eà erat modestià, que claram, & stabi-Iem solet comparare autoritatem. Summa & admiranda semper fuit, eius erga D.O. M. Religio : fumma 'erga res facras reverentia. Precibus iis que quotidie pro more in Ecclesia folent reci. tari, necessaria quanvis ingruerent negotia, nunquam non ad fuir, dictitans; non minus ad erudicionem, quam ad sempicernam falicitatem, compendium effe pletatem. ad quam amplificandam , Vitam divi Eadmondi Anglix Regis, quem peculiari voto colunt Techofages, & cuius facra tune temporis instaurabant offa, nitidissimo stylo, quo facilius animos flecteret, concinnavit. Plura circa Res facras contulerat, quæ fi in ordinem redegisset, multum vtilitatis Ecclesiæ allatura erant : fed nimia diffidentia prepeditus, optimis lucubrationibus invidit lucem. Linguz Gallicz Origines, opus sane acerrimo ingenio, & multorum annorum meditarionibus elimatum, ad finem vique perduxerar ; quo, finè dubio, explevisset omnium expedationem, fi vlis amicorum, aut rationibus, aut precibus adducipotuisset, vt mature Typis mandaretur. Atqui solitus crat hos ingenii suifructus ultrà maturitatem fovere. Durum effer , & intolerabile tanto orbari Thesauro; nisi virtutis, & litterarum gloria præstantissimus Ægidius Menagius ingens damnum, haud absimisi opere refarsifiet. Quanti verò illum secerit Menagius ipse ex his que in Prafatione eius Originum leguntur, facile est fatuere. funtautem hxc; Caterim ex quo Collectionem istam typis mandavi, accepi, D. Cafanovam spatio multorum annorum buiusmodi spartam ornavisse, iamque opus sub prato esse. Caterarum Lucubrationum.

enbearianum praiudicinm, & fanta illim fingulares, non enim with akunda noties, faciunt, ut quitt opus omnibus nemera abfolutiffenum fit minime anbirem. Equidem suppresse fem meum subird quam de hoc certier factus effem, fi res men in integro f mifeut. Quod bic a me teffatum welim in monimenium men ergatantum virum existimationie, Quotidiano convitio e flagitanti Medonjo, quem ille in oculis ferebat, vt librum emitteret, cui fatis, imperque otij dederat, Horatianis femper verbis refpondit, nonum premi debere in annum. Nimia isthac cunctatione culpari vuice poterat, cujus vita culpa carebat. Nam integritate motum & candore, omnium animos in fur amorem afficiebat : eximia virtute conspicuus, alsos ad cius Rudium continuo hortabatur : quare hec Ciceronis frequentissime inculcabat; si dulch est gloria, consequent wirturem : noli abycere labores, perere honorem. Cum ab omnibus observaretur, nunquam fibi nimium indulfit : iniurija laceflitus , honefte & sine odio tuchatur se zgre vinci officiis patichatur; casu namque, ant fortuna, non certe animo gratificandi vincebatur. Amicitiam fanctistime coluit, qui cum plerisque huius zwi Viris Illustribus, conjunctifumas vivit. Præterire ftupeude modeftie argumentum non decet- expetebant omnes ejus oris effigiem habere vivis coloribus expressame, Medonius imprimis cujas studijs mirum in modum favelat ille, nullus tamen id gratiz potuit confequi. At in feriptis mternum ejus spirabit infago. Fuit excels statura : colore candidos membris fusci plenis: feuera fronte : hirfuto fupercilio : valetudine professi : mil quol tempore extremo, gravedine laborabat. Circa. corporis curam paulo negligention, circa verò ingeni) cultuur d:ligentillimus : pettifer? febri correptus, & jam excellus proximus? rogirus, cumam Beneficium, vt vulgo appellant, quo pixditus erat; vellet tradere, refrondit; nolle sponsorem se Des dare pro also, quando proprià culpà, & nullà re ad id cogence, immane quanzum eru divini conmaxerae his dictis more continuò ipfum occupat i verum in ipfa Horte virtus spirat ibijt pridie kal- Nou. 1652. jacatque in Templo DiviStephani Toloth Techolagum.

Ejus cineres, ab ampliffumis. Occitanix Ordinibus infignes fore god immonimento, litterati omnes in dies sperant inine quidem confidentius; Comitiorum Prasido prastantissimo Viro D. Petro Marca, Sedis Tolosana Pontifice: enjus tanta humanitas est, cum admirabili, ac penè incredibili eruditione conjuncta, viquin id si latij eximijs Casanova Mambus procutaturus sit, merito nemo in expectet. Ejus enim egregiè est muneris, dum populorum siluti summo studio, ac integritate consulti, Defunctorum quoque estoria patrocinari.

HÆC AVTEM EDIDIT.

A Caritée, on Cypriene amoureuse in 8. à Toulouse, ches Pierre Bose.

De L'institution da la Noblesse in 12-ches P. Bosc.

Le Petit Telus in 24. ches P. Bofc.

La Vie de S. Edmond Roy d'Estangle in 8. ches P. Bosc Le Franc-Alleu de la Province de Languedoc, in sol. à Toulouse ches Iean Boude

La Catalogne Françoise in 4. ches P. Bosc.

Lettre à Messieurs des Estats, en date du 28. May 1649. in 4. ches Iean Boude.

L'Origine des Ieux-Fleureaux in 4. ches Raymond Bosc,

SVPERSVNT EDENDA.

Traité des Iustices de France.

De l'Histoire des Comtes de Toulouse, par Gouvernements livre 1.

Traité des Armoiries.

Satyra quam paullo antequàm diem vitimum clauderet in calamitates sui temporis scripserat, cui nomen MIZOAAOZ.

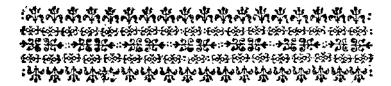
De l'Origine des François.

Histoire des Favoris de France.

Les Origines de la Langue Françeife,

Fautes suruenues en l'impression.

Page 16. ligne 16. des Poesses lifer, Profes. Pag. 22. lig. 6 resenvir list, recevoir. Pag. 28. lig. 22. pressero, list. presero. Pag. 20. lig. 27. Cettopedia, list. Cettopedia. Pag. 32. lig. 6. Thibaus, list. Thiba. Lag. 40. lig. 6. Richmetris, list. Ryshmich. Pag. 45. lig. 3. Guatenus, list. Gantelmer. lig. 4. Sare, list. Sade. lig. 19. Tensen, list. Tenson. Pag. 46. lig. 15. Augustins. list. Augustines.



L'ORIGINE DES

IEVX-FLEVREAVX

DE TOVLOVSE.

Ncoreque selon les anciennes divisions des Gaules, la Ville de Toulouse se trouve dans la Narbonnoise; il est pourtant des Autheurs, qui l'enserment

pourtant des Autheurs, qui l'enferment dans les bornes de l'Aquitaine. On pourroit croire, auec quelque apparence de raison, que pour estre bastie sur les extremitez de ces deux Prouinces, on n'a pû demeurer d'accord, à l'aquelle des deux elle deuoit appartenir. Mais il est bien

Ą

plus vray de dire, que l'Aquitaine se l'est attribuée dépuis qu'estant erigée en Royaume, cette Ville a tousiours merité d'estre le siege & la demeure ordinaire de ses Rois.

Il faut estre peu versé en l'Histoire, pour ne pas sçauoir que l'Aquitaine ayant esté donnée aux Gots, Toulouse fut leur siege Royal, & que le Roy Dagobert, & l'Empereur Charlemagne ayant donné cette Prouince en titre de Royaume , l'vn à son frere Aribert , l'autre à son fils Louis, elle sut choisie pour en estre la Ville capitale. Son antiquité, sa grandeur, & le nombre presque infiny des peuples, d'ont le Poëte Ausone escrit qu'elle estoit habitée, surent à la verité la cause de ce choix, mais encore plus particulierement lesçauoir & la politesse de ses Citoyens, & l'exercice des sciences & des Arts, qui luy auoient acquis long-temps auparauant le glorieux titre de Palladiene, & qui en faisant

l'Athenée des Gaules auoit autrefois attiré chez elle, comme dit le mesme Ausone, les freres de l'Empereur Constantin, pour y estre instruits aux bonnes lettres.

Il n'est point de doute que tout ce qu'il y a de gentilesse du langage en vn Royaume, ne soit comme de ruisseaux deriuez de la Ville capitale, qui en est la source, les plus beaux esprits qui serengent d'ordinaire auprez du Prince Souuerain, comme le plus pur fang au tour du cœur, luy acquerant cét aduantage par dessus le reste des Villes. Il ne faut donc pas trouuer estrange, si la Ville de Toulouse, où les sciences auoient esté cultiuées auec tant de soing, estant d'ailleurs par trois diuerses fois honorée de la Cour des Roys d'Aquitaine, acquit par trait de temps, à toute la Prouince des graces de langage, & des gentilesses d'esprit, qui ne luy estoient pas communes auec le reste des Gaules. Quoy qu'il en soit, Il est

certain que durant plusieurs siecles le langage des Peuples d'Aquitaine a eu vne elegance particuliere par dessus celluy de la Gaule; c'est à dire du pais de delà la Loire, car encore que l'Aquitaine ne soit qu'vne partie de la Gaule, elle en a esté pourtant distinguée, & souuent les Autheurs ont parlé des Gaulois, & des Aquitains, comme de deux peuples diuers. Ausone, dans l'eloge de la Ville d'Arles,

Populos alios & mænia dicas Gallia queis fruitur gremiòque Aquitanialato.

Et le Moine de S. Gal au second liure de la vie de Charlemagne. Galli & Aquitani, Edui, & Hispani, Allemani, & Boiarii. Et cette differance deuoit estre bien accordée, puisque l'Empereur Anthonin en son jtinerére marque les chemins de Aquitania in Galliam.

Sulpice Seuere, Archeuesque de Bourges, au dialogue de la vie de Saint Martin introduit

introduit vn Gaulois, lequel aduovë franchement que ceux de sa nation ne sont en matiere de langage que des rustiques, encore bien grossiers au prix de ceux d'Aquitaine. Dum cogito, dit-il, me hominem Gallum inter Aquitanos verba fac-turum, vereor ne offendat vestras nimium vrbanas aures sermo rusticior. Et sur le commencement du dialogue second il luy fait redire la mesme chose, en ces parolles, quas nos rustici Galli Tripetias vos Scholastici Tripodas nuncupatis, où le mot Scholastici ne doit pas estre pris pour ceux qui suiuent les Escholes; car en ce temps-là on s'en seruoit pour qualifier les personnes que la gentilesse de l'esprit rendoit recommandables. saint Ierosme feruiroit de garant à cette verité , lequel au liure des escriuains Ecclesiastiques parlant de Serapiaul, qui (dit-il) ob elegantiam ingenij cognomen Scholastici meruit.

Cette grace de bien dire ne fut pas à

l'Aquitaine vn auantage de peu de durée. Plus de six cents ans aprez que Seuere Sulpice en eut rendu vn si glorieux témoignage, ie trouue qu'elle n'en estoit pas encore descheuë, & que l'elegance & la politesse du discours estoit vne qualité qui la rendoit signalée entre les autres Prouinces du Royaume. Abbo Abbé de Fleury autheur d'autant plus croyable qu'il estoit natif d'auprez d'Orleans, au second liure de son Poème du siege de Paris sait par les Normans, parlant du secours que les Prouinces du Royaume enuoyerent aux assiegez, louë l'Aquitaine pour la bonté & subtilité de son langage.

Francigeni approperant alta cum fronte

superbi,

Calliditate venis, acièque aquitania lin-

guæ,

Consilioque sugæ Burgun adiere diones.
Icy ie souhaite en passant que mon Lecteur ne prene pas l'Aquitaine à la rigueur du mot, & que se dispensant des lois de la

Geographie il estende cette Prouince audelà de ses bornes.

Car comme d'ordinaire les choses prenent leur denomination de leur plus grande partie, toutes les Provinces de deça Loire se trouuent souvent entendues sous le nom d'Aquitaine, jusques-là mesme qu'il y a des Nations qui contet Narbonne entre ses villes, encore qu'elle donne le nom à vne autre partie des Gaules. Cette verité est tellement connue que i'aurois tort de rompre le sil de ce discours, pour enrapporter les preuues.

Ce n'est pas pourtant que le langage dont onse servoit en Aquitaine du temps de Sulpice Seuere, sut semblable à celuy du temps d'Abbo. Les Doctes sçauent assez qu'en cette partie des Gaules les Romains ayant, selon leur coustume, introduit l'vsage de leur langue auec leur domination, on y parloit encore latin ou romain du temps de Sulpice. Et c'est pour cela en partie que les Habitans des

Prouinces de deçala Loire sont appellez romains, dans la loy falique, & dans celle des Bourguignons, et que du commencement les Roys de France se qualifioet pour la mesme raison Roys des François & des Romains. l'extraict de la vie de S. Martin abbé rapporté au premier volume des Hystoriens françois de Duchesne, page 665. Rex Dagobertus Francorum & romani Populi Princeps, & la vie de S. Odilie vierge rapportée au mesme volume parlant de Childeric second, temporibus Childerici Imperatoris romana & franciæterræ. Mais par ce que peut-estre quelqu'vn de ceux dont l'opinion ne se laisse pas volontiers conuainere à la verité, pourroit encore douter que ces Romains fussent les habitans de deça la Loire, ce lieu de la chronique de Fredegarius Scholasticus, est bien assez clair pour le leur persuader, Carlomanus atque Pipinus Principes Germani , congregato exercitu ligeris alucum Aurelianis vrbe transeunt Romanos

Romanos proterunt, vsque Biturigas vrbem accedúnt.

Toutesois du temps de l'Abbé Abbo ce langage romain estoit bien disserent de celuy du temps de Sulpicé Seuere. Les Nations du septentrion qui peu d'ânées aprez commencerent de se répandre sur les Gaules, & la longueur du temps, qui n'espargne pas les choses mesme les plus sermes & les plus solides, le changerent de telle sorte, qu'il ne luy demeura que les racines des mots latins. Sibien que des-lors quelques autheurs l'appellerent lingua romana rustica, bienque pourtant la plus part l'appellent simplement lingua romana,

Nous serions encore pourtant à sçavoir qu'elle sorte de langue c'estoit, si Nitard sils de Berte sille de Charlemagne au troissesme liure de son Histoire, ne nous en eust laissé les propres termes ausquels furent conceus les sermens reciproques faits entre Charlés le Chauue, Louys le Germanique, & les peuples qui relevoient de leur Couronne. Deux de ces sermens dont le langage est appellé lingua romana par ce noble Historien, sont fort peu differens de celuy dont on se sert maintenent en Languedoc. Ce que Fauchet au chap. 4. de son recueil de l'origine de la langue & de la poësse françoise a fort bien reconnu.

Or ne peut-on, dit-il, dire que la langue des sermens, laquelle Nitard appelle romaine, soit vrayment romaine, i entens latine, mais plustot pareille d celle dont vsent d present les Prouençaux, Catalans, co ceux de Languedoc. Autant en a dit Vigenere en ses annotations sur les commentaires de Cesar, où parlant de ces mesmes sermens, au reste, dit-il, la plus-part des mots sont Catalans ou Pro-uençaux, que mon opinion sut toûjours auoir este le plus ancien parler françois. Et de là vient que les anciens françois appellent leur langue Roman, & les Es-

pagnols la leur, Romance.

Cette langue romaine ou romaine rustique, enuiron le commencement de la troisiesme race de nos Roys changea de nom & sur appellée Prouençale, comme aussi les peuples qui s'en servoient, & qui portoient aussi le nom de Romains sur rent appellez Prouençaux. Et de-fait il est des autheurs ou romain & prouençal, langue romaine & prouençale sont vne mesme chose. Ioachimus Vadianus au liure second des anciens Colleges & Monasteres d'Allemagne; salica lex romanos, hoc est prouinciales vocat, qui romana, id est prouinciali lingua vtebantur. I'obmets à dessein tout plein d'autres preuues, que i'entasserois icy volontiers, si ie ne craignois que le discours en sut ennuyeux.

Mais parceque ceux que nous appellons maintenant prouençaux voudroiet peut-estres'attribuer toute la gloire de ce que ie vais dire à l'auantage de la langue prouençale & des Poëtes prouençaux, il faut que pour desabuser leur creance, ie face voir que cette gloire leur est commune auec toutes les Prouinces de deça la Loire. Ils doiuent donc sçauoir que tous les peuples qui sont subiets à la Couronne de France estoient anciennement diuisez en François & en Prouençaux. Les François estoient proprement ceux que nous appellons Francimans, du nom Teudisque, man qui signifie homme c'est à direhomme françois, de mesme que les Normans, qui pour estre venus du Nort, c'est à dire du Septentrion furent ainsi appellez, comme qui diroit hommes septentrionaux. Sous le nom de Prouençaux estoient compris ceux de Languedoc, de Guascogne, d'Auvergne, & de Bourgogne mesme, comme témoigne Raymond de Agilés en l'histoire de la prise de Hierusalem; omnes, dit-il, de Burgundia, & Aluernia, & Vasconia, & Gothi provinciales appellabantur , cæteri verò Francigena. Et non seulement ceux

là estoient nommez prouençaux, mais encore tous les peuples d'Aquitaine; come il se voit clairement en ces parolles du Moine Robert, en son Histoire de Hierusalem; habebat iuxta se positum Aquitanicum quemdam quem nos prouincialem vocamus.

En effet Gaspar Scolano, liv. 1. chap. 14. de l'histoire de Valence, parlant de la langue prouençale, ne dit pas que l'v-sage en sut particulier en Prouence; mais qu'elle luy estoit commune auec toute la Guienne & le Languedoc, qu'il appelle Francia-gothica, se bablaua en la Prouença, y toda Guiayna y la francia gothica.

Mais puis que les anciens Poètes Pronençaux ont fait leurs vers en rime, & que la poësse rimée est maintenant paruenue à vn tel degré de perfection, qu'elle peut tendre ialouse de sa gloire, celle des anciens Poëtes grecs & latins, ie veux faire voir qu'elle a pris sa naissance dans la Prouence, c'est à dire dans l'Acuitaine

ou dans la Gaule Narbonnoise. le sçay bien que d'abord on m'opposera Petrarque, lequel en la preface de ses epistres qu'il intitule rerum familiarium, suppose que les rimes estoient en vsage parmy les anciens grees & romains, s'estant peutestre imaginé que le mot rythmus par lequel il entend les nombres d'où resulte la douceur & l'harmonie de la poësse, signifioit cette cadence des vers finissans par des pareilles sillabes, que nous appellons rime, à quoy il adioûte que la façon en a esté renouvellée en Sicille. Vojcy ses parolles; hoc genus apud Siculos, vt fama est, non multis ante saculis renatum, breui per omnem Italiam & longius manauit; apud Græcorum olim & latinorum vetustissimos celebratum. Duardus nonus, en la vie de Denis Roy de Portugal, tient que la rime fut inventée en Sicille, d'où la Prouence en emprunta l'yfage, que depuis elle a presté à l'Italie & a l'Espagne. Nata, dit-il, non ita pridem huiusmodi

poësis versuum similiter cadentium apud Siculos, equibus ad Lemouicos, Aruernos & Prouinciales, & modo ad Italos & Hispanos emanauit. Certes il paroist bien que cet Autheur n'a escrit ces parolles, que sur la foy de Petrarque; c'est donc à luy seul qu'il faut que ie m'adresse, & que ie fasse voir que son opinion est bien éloignée de la verité; puis qu'elle n'a sceu trouuer tant soit peu de croyance, ny d'authorité, en pas vn scul de ceux de sa nation, qui ont escrit aprez luy.

Dans le triomphe d'amour, Petrarque fait mention d'enuiron quatorze Poctes Prouençaux des plus illustres, sans pourtant qu'il les nomme; & pour faire voit qu'il se tient encore à l'opinion qu'il a aduancée, dans la preface des epistres, il fait venir aprez eux les Poëtes Siciliens, qu'il a cy-dessus appellez premiers, sens pourtant qu'il les nomme. Toutes-fois fon Comentateur Gio. Andrea Gefuald. n'a eu garde de souscrire à son erreur; la-

quelle il tàche pourtant d'excuser, disant que s'il appelle les Siciliens premiers, c'est possible pour estre les premiers qui ont fait des rimes en langue italiene, qu'il entend confondre auec la Siciliene, parce que, dit-il, plusieurs asseurent que les Prouençaux ont esté les premiers. Voicy ses parolles. Siciliani, senza nomare alcino, che furon gia primi per quel ch'egli qui ene la prefatione de l'epist fam.ne scrisse, furono primi ne le rime. Ma forse intendersi dee solamente ne la lingua jtaliana, non distinguendo l'idioma Siciliano dal nostro; percio che alcuni contendono i primi esser stato i Prouençali. Le Cardinal Bembo, en son premier liure des poesses, discourant de l'origine des rimes, dit que les Siciliens & les Prouençaux disputent auquel des deux doit appartenir l'honneur de les auoir inuentées. Il est vray, dit-il, que nous n'auons autre témoignage, qui face pour les Siciliens, si ce n'est, vn bruit commun & vne tradition incertainc.

taine. Tutta volta de Siciliani poco altro testimonio ci ha,che ànoi rimaso si a, sencne il Grido. Et la raison principale sur laquelle il fonde son opinion, est d'autant qu'on ne sçauroit mostrer d'eux, aucune sorte d'ouurage qui puisse meriter la peine qu'on le lise; ce qui ne se peut dire des Proueçaux, qui ont laissé à la posterité vn nombre infiny de belles poësies, desquelles il est certain que les anciens Toscans, qui les premiers de l'Italie se sont mélés de la poësie rimée ont emprunté tout plein de bellez choses; de Prouenzali no si può dir cosi anzi se ne leggono per chi vuole molti, da quali si vede que se hanno apparate e tolte molte cose gli antichi Toscani,che fra tutti gl'Italiani popoli ddare opera alle rime fono fenza dubio stati primieri. Enfin il conclud, qu'on ne sçauroit faillir en disant que les Italiens tienent des Prouençaux la façon de rimer, plutôt que d'aucune autre Nation; perche errare non si può, à credere che il

rimare primieramente per noi d'aquella natione pur che da altra, si sia preso. Si l'authorité de ce grand Personnage ne suffit pas, pour porter cette verité, au dessus de toute sorte de doûte, i'y aiouteray encore le témoignage de Mar. Equicola, au liv. 1. chap. 1. de la nature d'amour; lequel nous asseure que plusieurs ont tenu, que la Prouence est l'inventrice des rimes, & que la façon en ayant esté portée en Sicile, elle fut de-là respanduë das tous les endroits où elle a esté depuis en vsage; la Prouenza, dit-il, alcuni fanno madre di tal inueto, & indi trasportato in Sicilia, diffusos'e poscia per tut-to. Et si le témoignage des Italiens n'est pas asses fort pour establir la preuue de cette verité, ie puis encore y aiouter, des Autheurs Espagnols; Gaspar Scolano, liv. 1. chap. 14. de l'Histoire de Valence ne se contente pas seulement de dire que les Prouençaux inuenterent les rimes, &qu'ils sont les peres de la poësse

vulgaire, mais nous apprend que les Siciliens emprunteret d'eux l'art de rimer, par le commerce & la communication qu'ils auoient auec les Rois d'Aragon, ou bien auec les François; Fueron los provençales. Il reste encore vn doûte à leuer là-

dessus, lequel pourroit peut estre faire impression dans l'esprit de ceux, qui enuient cette gloire à la Prouence; c'est que le Card Bembo, au mémeliv. de fes profes dit que la principale consideration, qui le porte à croire, que les rimes ont esté inuentées par les Prouençaux, c'est qu'il ne voit point en aucune autre langue des poësies de cette façon, plus anciennes que les leurs; E che vi se trouuasse primieramente il rimare, si come io stimo, quando si vede, che piu antiche rime delle Prouenzali altra lingua non hd. Cettes i'auouë franchement que par ces anciennes rimes il entend celles de ces Poëtes prouençaux dont les plus anciens fleurissoient il y a enuiron cinq cens ans ; D'où les Allemans voudroient tirer peut-estre cette consequence, qu'ils ont d'autant plus de raison de pretendre à l'honneur de l'inuention des rimes, qu'ils ont chez eux des poësses rimées en leur ancienne langue Teudisque, dont les autheurs deuancent de bien-loin, le temps auquel ces vieux Poëtes Prouençaux écriuoient les leurs.

Beatus Rhenanus, liv. 2. page 112. rerum Germanicarum, fait mention d'vne
traduction de l'Euangile en langue Allemande, ou Teudisque, laquelle est composée en vers rimez, qu'il croit auoir esté
faits, lors même que les François laisserent leur insidelité aux pieds de S. Remy.
Mais i'oserois asseurer que ce grand homme s'est trompé, car il est tres-certain que
cette traduction là sut faite par vn Moine
nommé Otsridus, qui viuoit durant le
regne de Louis le Debonnaire, & de
Charles le Chauue; & de fait V viguleius
Hund à Sultzenmos au toine premier de
son liv. intitulé metropolis salisburgensis,
aduouë

aduouë que le méme liure des Euangiles fut fait du temps de Vvaltho, ou Valdo, Evesque de Frisingen, qui mourut l'an IXCV. le temps enuiron lequel viuoit le Moine Otfridus, & Luidbert Evesque de Mayence, auquel il adresse la preface du livre. D'ailleurs le même Otfridus aduouë dans sa preface qu'auparauant luy, ce langage Teudisque estoit tellement barbare & grossier, qu'on ne l'auoit encore cultiué, par aucune forte d'écrits. Surquoy ie me persuade facilement, que les rimes de la traduction de son Euangile sont les premieres, qui ont esté faites en cette langue. Lingua, dit-il, velut agrestis habetur, nec arte aliquà vilis est Temporibus expolita; quippe quænec historias surum antecessorum vt multæ gentes Cæteræ Comendant memoriæ, nec eorum gestavelvitam ornauit dignitatis amore. Et certes il fullo it bien que cette langue cust esté inculte, & méprisée, pui-que Sigibert en sa Chronique & Eginard en la vie

de Charlemagne écriuent, que ce Prince commença vne Grammaite en langue Teudisque, c'est à dire, fût le premier qui leur prescriuant les loys & les Reigles, de cet Art, luy donna les premieres dispositions à reseuoir les ornemens de l'écriture; or puî-que i'ay fait voir que les plus anciennes rimes de ces Allemens, ne furent composées qu'enuiron l'anneufcens. Ils nesçauroient debatre aux Prouençaux la gloire de les auoir inuentées. Car ie trouue qu'enuiron l'an 589. on faifoit déja des rimes en langue romaine, ou romaine rustique, qui depuis à esté appellée Prouençale, comme i'ay fait voir cy deuant. André du Chesne en son premier volume du recuëil des Historiens François, à donné au public vne ancienne vie de S. Faron Euesque de Meaux, où sont rapportés quelques vers rimés d'vn vaudeuille fait de la victoire que Clothaire 2. rapporta fur les Saxons, par la valeur, & par la conduite de Faron Sei-

gneur Bourguignon, les phrases de cette chanson estant tellement Barbares pour la plus part, qu'elles n'ont préque que le son du Latin & sont assez connoistie qu'elles sont Composées en langue romaine rustique, car aussi bien L'autheur

l'apelle rusticum carmen.

Il ne faut pas trouuer estrange, si les Poëtes Prouençaux ont autre-fois excellé en la poësie rimée, pui-qu'ils en ont esté les Inueteurs, mais aussine vous jmaginés pas qu'ils soient tout à coup paruenus à cette excellence, qui a rendu autre-fois leur poësiesi recommandable, aux plus Nobles nations de l'Europe. Comme en toute sorte de sciences & d'arts l'inuention & la perfection se trouuent d'ordinaire separées de l'internalle de plusieurs fiecles, la poësie rimée des Prouençaux se traîna longuemet dans la mediocritté, & n'eût pas le courage de s'esseuer au plus haut point de sa persection, qu'apres que la faueur & l'estime des Princes & des grands Seigneurs luy en eurent donné les

moyens & les forces.

On tient que les grands fiefs du Royaume commencerent à deuenii Hereditaires l'an mille, & que la Prouence, le Languedoc, & l'Aquitaine commencerent enuiron ce temps là d'estre possedées par de grands Seigneurs, qui soubs le deuoir de l'Homage lige, qui les faisoit releuer de la couronne, jouissoient de tous les droicts qui peuuet composer vne puissance souueraine. De là vint que chacun d'eux commença de faire le Roy dans ses Terres, de tenir Cour & d'y doner entrée à tous les beaux Esprits qui pouuoiet, ou chatouiller leur passion d'amour, par la douceur des poësies tendres & amoureufes, ou flatter leur vanité par des Loûanges gracieusement debitées dans vn discours nombreux & rimé. Cette complaifance fit naîstre vn si grand nombre de Poëtes. & donna vne si grande repputation à la poësse, que la Noblesse même,

tant de l'un que de l'autre sexe pretendic tout de bon, à la gloire de bien rimer; juques-là que les Rois, les Ducs & les Côtes voulurent même estre de la partie. Et tout ainsi que du temps de l'Empire Romain, la terre, comme dit vn autheur, redoubla sa fertilité lors que le soc & la charruë estoient conduits par les mains de ces grands Conquerans, qui auoient triomphé des ennemis de la Republique, la Poësie prouençale estant cultiuée par de si nobles, & si genereux esprits, mist en vn si haut estime la Langue prouençale, qu'elle surpassa de bien loin, en excellence, toutes les autres langues de l'Europe. Si-bien que les François, les Flamans, les Bourguignons, les Catalans, les Espagnols & les Italiens, apres en auoir goûté la douceur tenoient à honte d'écrire en leur langue; & lors qu'ils vouloient étaler les riches productions de leur esprit, fut-ce en vers ou en prose, ils le faisoiet en Langue Prouençale, II seble d'abord, que i'a-

uance vne proposition bien-hardie, & neanmoins elle n'est pas desauouée de ceux qui auroient plus de suiet de me contredire, qui sont les Italiens. Voicy comme en parle le Cardinal Bembo, au premier liure de ses proses; Era per tutto il Ponente la fauella prouenzale ne tempi, ne quali ella fiori , in prezzo & in stima molta,& tratutti gli altri idiomi di quelli parti di gran lunga primiera, concio a, cosa che ciascuno , o Francese , o Fiamingo, o Guascono, o Borgognone, o altramente di quelli Nationi che eggli si fosse, il quale bene escriuere & specialamente verseggiar volesse, quantumque egli Prouenzale non fosse, lo faceua prouenzalmente:anzi ellatanto oltre passò in riputatione& fama, che non solamente Cathalani, che vicinissimi sono alla Francia, o pure Spagnolli piu adentro, tra quali fu vno il Re Alphonso d'Aragona figliuolo di Ramendo Berenhieri; ma oltro accio ctiandio aliquanti Italiani si truoua che

scrissero & poëtauano prouenzalmente. Et en suite il raporte le nom des Poëtes Italiens, qui ont écrit en langue prouençale, qui sont Folchet de Marseille, natif de Genes, qui a depuis esté ce grand Fulco, Evesque de Toulouse, Bonifacio Caluo, Lan franc Cygalo , Sordel Mantuan , Albert Marquis de Malespine, & Perceual Doria de Genes, d'esquels il temoigne auoir leu les poësses, entre celles de plus de cent Poëtes prouençaux, dont les ouurages se voyoient encore de son temps. Dequoy ie puis rendre vn asseuré temoignage, pour auoir leu, auec vn extreme plaisir, les poësies de cent cinquante-cinq Poëtes prouençaux ramassez, dans vn grand volume écrit à la main, il y a plus de trois cents ans, entre l'esquelles i'ay remarqué celles de la plus-part de ces poëtes Italiens, que i'ay cy-dessus nommez, & entre autres, cette satyre du Soldat Mantouan, contre les Princes de son temps, dans laquelle il n'a pas méme epargné S. Louis, comme a remarqué Papirius Masso, en ses annales de France.

Mais enfin les Italiens ne voulans plus ressambler à ces mauuais menagers, qui cultiuent les terres d'autruy, & laissent les leurs en friche, commancerent yn peu auant le siecle, auquel viuoit le Poëte Dante, de faire les vers en leur Langue; Mais parce qu'elle estoit grossiere & sterile, ils l'enrichirent des depouïlles de la Prouençale; & de-fait le même Cardinal induit vne longue enfileure de mots, qu'ils ont mandié de la langue prouençalc. Mais non seulement; dit-il les Italiens ont derobé des Prouençaux les parolles & les locutions, mais qui est bien plus, les figures, les sentences, les sujets, & les pensées,& ceux-laméme qui passent pour plus grands Poëtes entre-eux, font ceux qui en ont derobé dauantage; no solamente molte vocij, come si vede, o pure alquanti modi, del dire pressero della Prouenza gli Thoscani, anzi essi anchora molte figure

gure del parlare; molte sentense; molti argomenti de canzoni ; molti versi medesimi le furarono; & piu ne furaron quelli che maggiori stati sono & miglior Poëti reputati. Et ne vous imaginez pas, que ce Cardinal tienne seul cette opinion, qui semble estre en quelque façon iniurieuse à toute l'Italie. Speron Sperone, au dialogue des Langues en a dit tout autät;& n'a pas crû faire tort à ceux de cetteNation, en asseurant, qu'ils ont emprunté. des Prouençaux, non seulement les noms, les verbes, les aduerbes, mais ençor l'art & la façon d'écrire, soit en prose ou en vers, da quali non pur i nomi, i verbi, 🔗 gli aduerbi di lei , ma l'arte anchora del orare & del poëtare si deriuo. Atout cela ie me contenteray d'aioûter le témoignage de Ludouico Dolce, lequel en l'Apologie qu'il a faite pour l'Arioste, confesse ingenûment, qu'à l'exemple des autres Poëtes Thoscans, ce Poëte s'est serui en beaucoup d'endroits de quelques paroles Prouençales.

L'Italie seule n'a pas esté amoureuse de la Langue Prouençale, les principales N itions du Ponant, comme nous a témoigné le Cardinal Bembo, ont esté ses riuales, & ont cru autrefois, que l'expresfion de leurs plus belles pensées ne se pouuoit plus heureusement faire, que par ses paroles. Ie n'en demande point d'autre preuue, que les poësses Prouençales de l'Empereur Frederic Barberousse ; de Richard, Royd' Angleterre, surnomme cœur de Lions of d'Alphonse & Pie, Rois d'Aragon; dont plusieurs autheurs font mention, & que i'ay leus dans des anciens manuscrits. Ioannes Picardus de Prisca Celtopedia, parlant de la Langue Italiene, dans lequel endroit il fair voir, que la Langue Italiene a emprunté les beautez de sa Langue, de la Prouençale,

Les François, c'est à dire ceux de delà Loire sirent bien moins d'etât de la Poèsse Prouençale, que les estrangers, parce

qu'ayant chez eux la Cour des Rois, ils se mélerent de faire des vers en leur language, à l'enuy des Prouençaux, & l'on vit presque à même temps paroître, vn grand nombre de Poëtes François , d'esquels i'ay veu en partie les ouvrages entiers, auec les fragmens que Fauchet en a fait imprimer en leurs vies, mais c'est si peu de chose au prix de ce qu'ont fait les Poëtes Prouençaux, que quiconque en voudra faire comparaison, trouuera presque autant de difference entre cux, qu'il y cn a entre les imitations imparfaites d'vn singe, & les vrayes & naturelles actions d'vn homme. Aussi ce peu de gloire qu'ils ont pû acquerir, n'ayant pû porter leur nom au delà de leur contrée, ils ont esté inconnus aux Etrangers, iusques-la que Petrarque, qui est venu apres eux, n'en a fait aucune mention au triomphe d'amour;bien qu'il y en ayt nommé, comme l'ay deja dit, quatorze de Prouençaux; qui sont en partie ceux que Papirius

Musso en ses Annales de France, appelle Poëtas Gallicos; ce que ie prie mon lecteur de remarquer, afin qu'il ne se laisse pas persuader que ce soient des Poëtes françois. Ce n'est pas, que ie n'estime beaucoup les poesses de Thibaut, Côte de Champagne, & Roy de Nauarre, dont Pasquier nous fait feste en ses Recherches de France, & celles de quelques autres poëtes françois dont Fauchet fait mention; mais si ceux qui les estiment se pouuoient donner le loisir, comme moy, de remarquer qu'ils n'ont rien de beau, qu'ils n'ayent mendié des Poëtes prouençaux, aussi bien que les anciens Poëtes Italiens, ie m'asseure qu'ils seroiet obligez de retrancher beaucoup de la bonne opinion qu'ils en pouuoient auoir conceuë.

La poësse Prouençale estant paruenuë à ce haut degré de perfection, les Princes & les grands Seigneurs prouençaux, qui auparauant ne tenoient Cour, c'est à dire

ne faisoient ches cux des assemblées, que pour les joûtes & pour les tournois, voulurent enfin méler les exercices, ou l'on fait voir la force & l'adresse de l'esprit, à ceux qui ne saisoient paroitre, que celle du corps. Pour cet effet, ils conuierent par des semonces pleines de courtoisse, ceux qui faisoient proscssion de la poësic, à venir porter dans leurs Palais, & dans leurs Châteaux, les plus belles qu'ils eufsent composées, de la douceur d'esquelles ils furent si sensiblement touchez, qu'ils en apprirent l'air; & vouluret aioùter la gloire de bons Poëtes, à celle de braues Caualiers. Tels furent les heureux Comtes de Prouence, Raymond Berenguier , qui cût quatre filles de Reines; Guillaume, Comte de Poitiers, & Duc de Guienne; & long-temps apres luy, Philippe, surnommé le Long, aussi Comte de Poitiers; & qui depuis fut Roy de France, dequoy ie puis alleguer pour autheurs, Papirius Masso, en ses Annales

de France, & Nostradamus, en ses vies des Poëtes Prouençaux.

Mais ne vous imaginez pas, que ces beaux esprits se contentassent de reciter leurs vers, pour le seul plaisir de l'oreille, & pour le seul vent d'vne legere reputation. Leur ambition estoit trop genereuse, pour se contenter de la seule approbation de ceux, qui par ignorance, ou par flaterie, leur pouuoient donner des louanges non meritées. Mais comme le prix, & le merite des choses ne se peuvent mieux connoître, que par la comparaison de ce qui est de même nature, & que le Soleil ne pourroit estre dit le plus beau des Astres, si tout ce qui luit dans le Ciel n'auoit pas moins de clarté que luy; dans ces assemblées, que l'on appelloit Cour d'Amour, de même qu'aux joûtes, & qu'aux tournois, chacun s'efforçoit, par vne louable contention, d'emporter l'honeur de la victoire sur son compagon. Ce qui se faisoit par la comparaison

des pieces, dont la grace & la gentilesse doit estre balancée par le iugement de ceux que le priuilege de leur qualité, ou le choix qu'on en faisoit, auoit acquis le droit d'y presider; & cette sorte d'exercice sut appellée Cour d'Amour, & le iugement qui s'y donnoit Arrest d'Amour: ou parce que d'ordinaire on y decidoit des questions d'amour, disputées & debatues dans les poesses, ou bien parce que le sujet des vers estoit des pensées amoureuses.

Or parce que d'abord, cemot de Cour d'amour pourroit seruir de pierre d'a-chopement aux esprits serupuleux, & les porter à croire que c'estoient des assemblées, où l'on s'émancipoit dereciter des vers sales & licentieux, & traitter des questions contre les bonnes mœurs, ieles prie de suspendre vn peu leur iugement, & me donner le loisit de leur dire, que come ces Cours d'amour, se tenoient d'ordinaire dans les Palais des Grands, & cue méme les iugements y estoient pronon-

cez par la bouche des Dames, non moins honorables par leur grandeur, que venerables par leur vertu; il ne s'y portoit pas v ne seule parole, qui put tant soit peu offencer les oreilles chastes. Car les Poëtes Prouençaux auoient banny de leurs exercices ce fol amour, que Platon dit estre fils de Venus Pandimie, c'est à dire publique & prostituée, & n'y receuoient que celuy, qu'il appelle fils de Venus Vranie, c'est à dire Celeste. Aussi voyons nous que Mario Equicola, dans fon livre de la nature d'amour, leur donne la gloire d'auoir esté les premiers, qui ont retranché de leurs poësses les saletez & les impuretez, aufquelles les Grees & les Romains ont si lâchement abandonné leurs plumes.

l'ay rencontré en plusieurs endroits des Poësses Prouençales, des marques de ces Cours d'amour, & de la coûtume, que les Poëtes auoient d'y aller reciter leurs vers. Guiraud de Bornelh, l'yn des plus anciens

anciens Poëtes Prouençaux commence l'vne de ses chansons par ces deux vers.

Ben deu en bona Cort dir Bon sonnet quil fay.

C'est à dire que celuy qui fait vn bon sonnet merite de le reciter en bonne Cour. l'ay leu aussi ces quatre vers dans vne autre chanson de Guiraud de Narbonne, datée de l'an 1287.

Res nom val mos trobars, Mos fabers ni mos fens Perpenre honramens En Corts don mes amars.

C'est à dire, que ny ses vers, ny son sçauoir ne luy seruoient de rien pour aquerir de l'honneur dans les Cours; ce qui luy est amer & fâcheux. Il y a encor beaucoup d'autres lieux dans ces Poëtes; où il est sait métio de ces Cours, lesqueles i'òmets à dessein, de peur qu'on treuue étrange, que ie veuille appuier les preuues d'yne chose si peu connuë sur la soy des manuscrits, plutost que sur l'authorité

des livres imprimez, que le lecteur peut voir à toute heure.

C'estoit sans doûte dans ces mêmes Cours d'amour, que Thibaud Roy de Nauarre, & Comte de Champagne toûmetoit aux esprits capables de juger des belles choses , les vers que l'amour de la Reyne Blanche, mere de S. Louis faisoit naître du loisir qui luy restoit de ses Royales occupations, comme témoigne Iean Mariana, livre 13. chap. 9. de l'Histoire d'Espagne; Versus, dit-il, à se factos in Aulà publicà di iudicandos proponebat. Ce que ce les uiste Espagnol de uoit à mon aduis auoir leu dans vne vie de S. Louis, écrite par Guillaume de Nangis, plus entiere que celle que Pithou a fait imprimer, où ie n'ay sceu treuner rien de semblable. Car aussi bien Papirius Masso, en fes Annales écrit la même chose sur la foy du même Nangis, Carminilus, dit-il, parlant de Thibaud, adeo delectabatur, vt quæ scripsiffet in Aula sua, privinis & Tricassibus proposita, omnium oculis esse vellet; id enimin vita Ludouici Nangisius refert. Ce que l'Historien Mathieu, pour n'auoir pas peut-estre eu connoissance des Cours d'amour, a detourné de son droit sens, écriuant en la vie de S. Louis, que Thibaud s'adona à la poësse & tapissa de ses vers son Château de Troye & de Prouins.

Guillaume Duc de Guienne & Comte de Poitou, duquel i'ay veu sous le nom de Comte de Poitiers, tout plein de beaux vers de l'ancien recueil des poësses Prouençales, croyoit que ce n'estoit pas aioûter peu d'honeur à la gloire que sa valeur luy auoit acquise, que de porter quelquesois dans les Cours d'amour les honestes debauches de sa plume. Car estant de retour de l'expedition de la terre Sainte, où il estoit allé acompagné de tant de milliers de Gendarmes, il décriuit en vers l'histoire de ses Cours. Et c'est ce depuis il recita dans ces Cours. Et c'est ce

que veut direOrdericus Vitalis parlant de luy, au livre 10. de son Histoire Ecclesiastique; miserias captivitatis suæ, vt erat iucundus, post modum prosperitate fultus, coram Regibus & magnatibus, atque Christianis catibus retutit rithmicris versibus. Il est bien vray que cet autheur, qui estoit Anglois, & par consequent assez mal informé des coûtumes de France, ne parle point nommement des Cours d'amour, soit ou qu'il n'en eut pas vne particuliere connoissance, ou que ne sçachant comme quoy les appeller en latin, il les ayt voulû décrire dans ces paroles; Coram Regibus ac magnatibus atque Chri-stianis Cœtibus. Car en effet les Cours d'amour se tenoient dans la maison des Grands.

Sauarus Vicote de Mauleon, grand Seigeur du Poitou, qui du temps de Louis VIII. ayant leué le siege de la Rochelle pour les Anglois, se detacha de leur party & print celuy de France, estoit grand Poëte Poëte Prouençal, comme temoignent les vers que l'ay veu de luy, & tenoit Cour d'amour dans sa maison, où il attiroit les plus excellens de cette profession, par le prix & les recompenses que sa main liberale leur departoit. Ce que Papirius Masso en ses Annales de Frace temoigne par ses paroles; fuit Sauaricus poèticis studiis deditus admirandum in modum, conjuebant que ad eum exomni Gallia Poètæ, quod ipse eos magnis & rebus & præmiis afficere esset solitus.

Philippe le Long, Côte de Poitiers; & depuis Roy de France, se laissa tellement gaigner aux douceurs de la Poësse Provençale, que dez qu'il eut mis le pied dans le Poitou il en sit profession. Et asin de pouvoir tenir à tout-heure Cour d'amour, ne voulût pas receuoir dans sa maisson, des Officiers qui ne sussent Poëtes; car Iean Nostradamus dans les vies des Poëtes Provençaux donne la qualité de Poëte à tous les Gentilshommes & Offi-

ciers de sa maison, & l'esquels il nomme, Pierre Milhon son premier Maistre d'hôtel, Bernard Marchys fon Chambellan, Peyre de Valieras son Valet-tranchant, Ozil de Cadars l'vn de ses Ecuyers; car l'esprit des Poitevins auoit vne si grande inclination à la Poësie Provençale, que **lea Mon de Marmoustié au liv.1. de la vie** de Gerssion Comte de Champagne, & Duc de Normandie, parle de quatre Poitevins, qui estans farts Prisonniers de guerre payerent leur rançon auec des vers qu'ils auoient composés à sa louange. Celuy qui les auoit en garde leur parle en ces termes; nunc ergo de probitatibus Consulis componite rimulam, quod genti vestræ de facili & velut ex natura occurrit.

Mais parce que ces Princes & ces grands Seigneurs, quelque inclination qu'ils eussent à la Poësse, & de quelque affection qu'ils sussent portez à l'entretien des Cours d'amour, estoient souvent contraints d'interompre la douceur de

ces exercices, pour suivre les duts employs, que leur donnoient les guerres, tantôt ciuiles, tantôt étrangeres, ils en laissoient d'ordinaire le soin aux Dames. Aussi lisons nous que les plus illustres & les plus vertueuses tenoient de ce tempslà Cour d'amour & y presidoient ; Et pour y rendre le iugement auec plus d'equité & de Iustice s'adonnoient à la Poësie, & en apprenoient l'art auec vn soin si exact, que bien-souvent elles égalloient les graces & les douceurs des Poëtes les plus excellens; comme peuvent témoigner les vers de la Comtesse Claire d'Anduse, & d'autres Dames, que i'ay leus parmy ceux des anciens Poëtes Provençaux.

Iean André Gesualdo en son commentaire sur le triomphe d'amour de Petrarque écrit, qu'Ermengarde Vicomtesse de Narbonne tenoit Cour d'amour dans sa maison Car parlant de Pierre Roger Poëte Provencal lequel ay nt trouvé en la vertu & en la beauté de cette noble Dame des attraits dont sa raison n'avoit pù se dessendre en estoit venu amoureux; amo Ermengarda, valorosa & nobil Segnora, che tenia Cort en Narbona. Autant en a dit Alexandre Velutello en son commentaire, sur le même endroit de Petrarque.

Cesar Nostradamus dans la deuxieme partie de l'histoire de Provence, dit, que du temps des anciens Poëtes Provençaux il y auoit Cour d'amour ouverte, à Signe & à Pierrefeu, où les questions les plus releuées, & les plus difficiles, qui se pouvoient trouver dans l'honeste conversation des Gentilshommes, & des Demoiselles estoient debatues & decidées sous les reigles de l'honneur, par les Dames les plus illustres de la Provence, entre l'esquelles presidoient, & tenoient lieu de Iuges Souverains, Adelasie Vicomtesse d'Avignon, Stephanette de Baulx Comtesse de Provence; & la Cotesse de Die. Iean

Iean Nostradamus, au livre des vers des Poëtes Prouençaux, écrit que Phanette ou Stephanate de Gaultenus, Dame de Laurette de Sare. Tant Celebrée par Petraque, tenoit Cour d'amour dans son Château de Romains, prés de la Ville de Sainct Remy en Provence, ou presidoit d'ordinaire auec elle; là Marquise de Malespine, la Marquise de Saluces & Clarette de Baulx de l'ancienne Maiso des Princes d'Orange; & que le jugement qu'elles y donnoient, estoient appellez Arrests d'amour.

Le plus ordinaire jugement de ces Cours d'amour, se fassoient sur les ouvrages des Poëtes, qui débattoient quelque belle question d'armes ou d'amour; en sorte de Dialogue qu'ils appelloient Partincen ou Tensén; & sur la fin on remettoit la decision & le jugement a deux Dames, comme sont Presoste Savaric, en vn Partincen que i'ay veu deux, sur la fin duquel ils tombent d'accord de faire

vuider leur differend à ces trois Dames Guillemette de Benause, Marie de Ventadour & Madame de Mon ferran. Quelquessois ils prenoiet pour luges, vne Dame & vn Seigneur, comme i'ay veu en vn Partincen de Bertrand & de Sordeil qui temettent la decision de leur dispute, à la Comtesse de Rhodes, & à vn Seigneur nomme Iean de Valaric, ou bien quelquesois, ils prenoient pour luge vn grand Seigneur qui tout seul decidoit leur dispute, comme i'ay remarqué dans vn autre Partince de Sordeil & de Montagnol, qui prenent le Comte de Provence pour leur luge.

Des que l'institution des Cours d'amour fût Establie en France, les Allemands qui ont toûiours esté les Singes de ses gentilesses en introduisirent chés eux, la façon & la coûtume. Car déja durant le temps de l'Empereur Conrad premier, tout ce qu'il y auoit de beaux esprits, commencerent de pratiquer la Cour des grands, pour

y pouuoir pretendre aux recompenses qu'on preparoit aux meilleurs Poëtes, iusques là, que les plus grands Prelats de l'Empire, voulurent estre de la partic:car l'ancien Moyne. Eckerhardus Iunior, au chap. 1. du livre de Casibus Monasterij Sancti Galli in Allemanja, parlant de Salomon Euesque de Constace, & Abbé de S. Gal. Metro dit-il, primus & Coram Regibus plerumą; pro ludiero cum alijs certatur. Guntherus Poëte Allemand, qui à écrit les guerres de l'Empereur Frideric Barberousse, contre les Milanois, dans vn Poëme qu'il appelle Ligurinus, fait mention de ces Cours d'amour, ou icux Poëtiques, qu'on celebroit dans la Cour de l'Empereur, au livre 10. ou parlant de fon ouvrage, il dit.

IntereaTacitus de se quidiudicet aula. Audiat, & doctos Cuius Tutendus amore,

Atq; fouendus erit, noster Ligurinus adoret.

Et en vn autre, à dit.

Quemque sui meminisse decet nos nominis alti

Non sumus, Egregios vix suscipit aula Poëtas.

Ic croy bien à la verité que iusques au temps de l'Empereur Frideric, les vers qu'on portoit dans ces ieux Poëtiques d'Allemagne estoient Latins: & que ce fût luy le premier qui par son exemple, & celuy des plus grands de sa Cour, y sit reciter de Poësse Allemande.

Cegrand Empereur, comme écrit Iean Nostradamus dans les vies des Poëtes Prouençaux, durant le Siege de Milan, estant allé à Turin; Raymond Berenguier Comte de Barcelone & de Provence le sût visiter, & luy ayant sait voit les chansons des Poëtes Proueçaux; elles luy plûrent de telle saço qu'il deuint leur imitateur, & composa depuis en langue Provençale, cette celebre chanson, ou il d'écrit ce qui luy plaist le mieux, en châque

chaque nation de l'Europe.

Depuis estant de retour en Allemagne, il voulut qu'à l'imitation des grands Seigneurs de France, ceux de ses lieux s'adonassent à la Poësse Allemande; si bien que dessors ils commencerent à faire des vers de la méme mesure, de ceux des Poëtes Prouençaux, comme i'ay remarqué dans quelqu'vne de leurs Poësies Allemades, que Melchior Goldast à fait imprimer dans son recueil, des anciens Parenetiques; car dans l'Epistre qu'il écrit à Iean Schelenberg, il conte entre les Poëtes de la Cour de Frederic l'Empereur; Henry son fils; Conrad Roy des Romains, Venceslas Roy de Boëme, Henry Duc de Vratislau , Othon Marquis de Brandebourg, Henry Marquis de Messine, & *Iean Duc de Brabant*; il nomme encore vn grad nombre de Gentils hommes Allemands, qui faisoient le mêtier des Poëtes dans la Cour du méme Empereur entre lesquels estoit grandement estimé, vu

Seigneur nommé V vinsbeke, duquel & de sa femme, qu'il appelle V vinsbeke, du nom de son mary : il à fait imprimer les Poësies. Ces Princes & ces grands Seigneurs establirent sans doute ces Cours d'amout dans l'Allemagne à l'imitation de celle de France, où ils proposerent aux meilleurs Poëtes des prix, qui leur estoiet presentez de la main des Princesses & des Demoiselles les plus illustres ; de méme qu'aux joûtes & aux tournois. Ce qui est clairement témoigné par le même autheur Melchior Goldast, en l'Epistre à Iean Schelenberg, en ces parolles, viri Principes & Equestres nonnumquam etiam Imperatores, Reges, certamina inftituêre poëtica ; in quibus nobili familià Virgines offerebant victoriam cantus; non secus ac in hastiludiis, contentio de præmiis erat, ab Imperatore propositis, aut quodam Principum magnate: & ces Cours d'amour se tenoient d'ordinaire dans les chambres & cabinets des grandes Dames,

ou même les plus grands Princes enuoyoient reciter leurs vers par autruy,Mosille Principibus fuit, dit le même autheur en l'vne de ses notes, sur les Poësies Allemandes vt Carmina quæ composuerant alteris demandarent, in Gynecæo Modulanda, & méme comme il dit ailleurs, l'Empereur Frideric & son fils Henry voulurent que la Dame V vinfbeke, à cause de sa vertu & de son sçauoir, presidat dans les Cours d'amour qu'ils auoient establies dans leurs Palais, auec pouvoir de disposer à son gré, de la marque de victoire, & de la Couronne Poëtique, en faueur de ceux qu'elle en jugeroit dignes, quæ dit-il, ob singulare prudentia & virtutis exemplum, Gynecao præfecta, quam pænes arbitrium ac ius decernendi Victoriam, ac Poeticas Coronas, in Certamine Musico omnibus suffragijs esse voluere.



L'ORIGINE DES IEVX-FLEVREAVX DE TOVLOVSE

LIVRE SECOND.

A principale gloire de tout ce que ie viens de dire en faveur de la langue, & de la Poësie Provençale, doit sans doûte appartenir à la

Ville de Toulouse, comme en estant le Siege principal, ou pour mieux dire la Metropole & la Ville Capitale. Cette verité choquera possible d'abord le sentiment ment, de ceux qui ne sçauroient prêter leur creance qu'aux opinions communement reçeuës de tout le Monde; mais ie les prie de se résouvenir, que l'vsage de la langue Provençale donnoit anciennement le nom de Provençaux aux Habitans de diverses Provinces du Royaume, corne i'ay fait voir au liv. premier,& de considerer qu'encore les Chevaliers deMalte, dans la diuision qu'ils font de la France en trois langues, comprenent dans celle de Provence, le grand Prieuré de Toulouse, & ie m'âseure qu'apres cellà, ils ne me disputerõt pas la preuve que i'en tire des écrits d'vn autheur Italien d'autant plus croyable qu'il est desinteressé.

Giouan Giorgio Trissino dans vn Dialogue intitulé, il Castellano, ou il traitte de la langue Italienne, imprimé à Vicense, l'an 1629, apres auoir dit que les Langues sont quelquesois appellées

du nom du Genre, comme langue Italienne, Espagnolle & Françoise, & quelquefois du nom de l'espece, comme langue Sicilienne, Toscane, Castillane & Provençale ; il adjoûte qu'on les pût aussi appeller du nom de Lindiuidu, comme langue Messinoîse, pour Italienne, Florentine, pour Toscane, Toletane, pour Castilleane, & Tolosaine pour la Provençale; voicy ses parolles; quando la lingua se nomina Come genere, & a genere comparata, nou si puo drittamento per altro che per il nome del genere no-minare; Come lingua Italiana, Spagniola, lingua Fancese & simili; & quando Come specie, & d specie comparata si nomina, si dee per il nome de la specie nominare; Como lingua siciliana, lingua Tofcana, lingua Castigliana lingua Provençale & simili. Maquando poi Come individuo si dice, Come lingua Florentina, lingua Messinese, lingua Toletana, lingua Tolosana & simili, & chi

altremente fa, erra.

Si cét autheur reconnoit la Ville de Toulouse, pour la Metropole de la langue Provençale; c'est sans doûte, par ce qu'il fçauoit qu'anciennement cette langue, auoit beaucoup plus de graces & de pur**e**tés en la bouche de ses Habitas qu'en celle de tous ceux des autres Provinces. qu'on comprenoit sous le nom de Provençaux. En effet l'ancien Poëte Provençal, Peire Cardenal natif du Puy en Vellay, & par consequent hors de soupçon d'auoir voulu donner vne gloire, non meritée à vne Ville si éloignée du lieu de fa naîfance, aduoue que lors qu'il considere les beautés & les graces de la langue Tolosaine, il ne peut s'empeschet d'auoir vne espece d'auersion pour le restedes Villes;

> Toloza quan m'albire Vostre fag valen

Et vostre parlar gen autras ciutats azire de bel Captenemen.

La Poësse est sans doute la mere de l'eloquence.Strabon au liv.premier de sa Geographie nous affeure qu'elle est la source, & le principe de l'oraison artisficielle, fondant son opinion, sur ce que les anciens Grecs, seseruoient du verbe asur, qui signisse chanter, pour क a qui signisfie dire. La connoîsance de cette verité fit qu'enfin on appella les Poëtes Rhetotoriciens, & la Poesse Rhetorique, Maximus de Madauré, en l'Epître 48. de S. Augustin, parlant de Virgille; in sententiam mantuani Rhetoris libenter pergo. Trahit sua quemque voluptas. Olivier de la March 3, au livre premier chap. 17. de fes Memoires pour dire que le Duc d'Orleans estoit bon Poëte, se sert du terme de bon Rhetoricien, & nous verrons plus bas que nos ieux Fleureaux, où il n'est permis

mis de porter que de vers, sont appellés le Collège de la science de Rhetorique, autrement de la gaye science. Ce n'est donc pas de merueille, si la Ville de Toulouse à possedé autresois auec eminence. tout ce que l'eloquence Provençale pouvoit auoir de plus pur & de plus gracieux en son expression; puisque de tout temps on y a vû fleurir l'exercice de la Poësie; je laisse à part le Poëte Ausone, qui devroit estre appellé Poëte Tolosain, puis qu'il ne tient de la Ville de Bordeaux, que la qualité d'homme, par la rencontre de fa naîfance,&qu'il est obligé à Toulouse de celle de Poëte, par les foings d'vnelongue institution, qu'il publie hautement dans ces vers;

Nonnunquam altricem nostri reticebo Tolosam

Coctilibus muris quam circuit ambitus jngens,

Saint Pierre Abbé de Cluny, sur-nommé le venerable, qui vivoit, il y à environ cinq cens ans, en l'Epître 23. du liv. 4. qu'il escrit à Raymond de Toulouse, témoigne, que de tout temps la Ville de Toulouse auoit fait vne estime particuliere, de la Poësse, & de ceux qui en faisoient profession;

Fleuerat antiquis viduata Tolosa

Poetis,

Gaudeat & studium te reparare tuum. Et le même avouë ingenument, que la beauté de leurs vers luy auoit inspité le desir de s'adoner à l'exercice de la Poësie;

Nuperm: Robertus ad hæc dictamina traxit,

Per quem misisticarmina multamihi.
Aussi est cic presque au méme temps, que la Poësse Provençale se vit élevée au plus hout point de sa perfection, par les belles & riches productions d'esprit d'un grand nombre de Poëtes, & particulierement de ceux de la ville de Toulouse, qui, comme i'ay verissée dans les recueils des anciens Poëtes Provençaux, en auoit elle

scule, plus que les deux meilleures Provinces de la Langue Provençale, les Principaux d'esquels estoint, Peire Ramend lou Prous , Peire Vidal , Aymeric de Pegulha , Guillem Montagnol , Guiraut Despagna , Guillem Anellier , Pons Santoll, loyos, & Nal Demons, parmy les œuvres d'esquels se trouvent celles du Bien-heureux Ramon Escriva , que son Epitaphe, & les anciennes Chroniques appellent Ramundus Scriptor, Archidiacre & Chanoine en l'Eglise S. Esticnne de Toulouse, auquel, l'an M. CCXLII. la rage des Heretiques Albigcoisfit fouffrir vn glorieux martire auec les Inquisiteurs de la foy. Mais ce qui echauffa d'autant plus les esprits de la Ville de Touloufe à l'exercice de la Poësie sut à mon auis l'heureuse promotion de Fulco à l'Eveché de Toulouse. Cegrand personnage, qui estoit vn des p'us celebres Poëtes Provençaux de son temps, est ce Folquet de Marceille, dont Petrarque fait mention,

enson triomphe d'amour. En effet il sut éleu Evesque au méme temps que la plus part de ces Poëtes que ie viens de nommer, remplissoient en divers endroits de l'Europe, les Cours d'Amour, de l'admiration de leurs rares ouvrages. De sorte qu'il sembloit, que la providence Diuine ne luy eut pas tant procuré la dignité d'Eveque de Toulouse, pour y abbatre par ses soins & par ses predications l'Heresie des Albigeois, que pour y relever par son exemple la gloire de la Poësse Provençale

La Langue Provençale se maintint dans son excellance & conserua heureusement les auantages qui la faisoient passer pour la Reine de toutes les Langues vulgaires de l'Europe, tant que les Poëtes dont les ouvrages soûtenoient sa gloire, trouverent de l'appuy & de la faueur auprez des grans Seigneurs qui tenoient Cour d'amour, tels qu'estoient; les Ducs de Guiene, les Contes de Toulouse, de Provence, de Carca some, de Rhodes, le Vicomte de

Besiers, & le reste des Seigneurs de la Langue Provençale; Mais depuis que par cette dure Loy de nature, qui condamne les plus belles choses à vne fin inevitable, les maisons de ces grands Seigneurs qui se pouvoiet dire les Macenas des Poëtes Provençaux, eurent suiuy le destin des choses mortelles, & que les fiefs en furent rëunis à la Couronne ou transportés en de familles estrangeres; les MusesProvençales deuinrent muëttes,& tous les beaux esprits qui maintenoient, l'honneur de la Langue Provençale, se rebutterent entierement, & perdirent auec l'esperance des récompenses le courage de faire des vers.

Toulouse qui estoit, comme ie viens de dire la Ville Capitale de la Langue Provençale, & la mere des meilleurs esprits, dont elle sût cultivée, auoit sans doûte vn jnterest particulier à ce suneste silence des Muses; & comme elle craignoit que le temps qui en veût d'ordinaire

Q.

aux plus belles choses, apres auoir fait tarir cette source de tant de gentilesses, ne vint enfin à causer dans les esprits de ses chers nourrissons vne secheresse capable de faire reuenir dans ce Païs l'ignorance & la Barbarie; & pour ne perdre pas ce beau titre de Palladienne toute l'antiquité luy donne, opposa en même temps à ce d'esordre, Sept de ses Citoyens qui ne pouuans supporter ce long-silence des Muses, concerterent enfemble de leur redonner la voix & la parole, & r'alumer dans les jeunes esprits de leur Ville, & de toute la Province, les feux de cet ancien enthousiasme, dont les agreables & delicates faillies anoient autrefois fait estimer à toute l'Europe la Poësie Provençale; & comme ils sçauoient que la Langue & la Poësse Provençale auoit heureusement trouué leur subcistance dans les honneurs. & les recompences des Cours d'Amour; ils en cstablirent vne dansleur ville, & dans le

mémesacré Consistoire, où ses Magistrats municipaux rendent encore aujourd'huy les Oracles de la Iustice.

Durant la celebration des Ieux-Fleureaux de Toulouse, qui se fait tous les ans le premier & le troisiesme iour de may dans le grand Concistoire de l'Hostel de ville, on a de coûtume d'en étaler les vieux Regitres, auec vne espece de veneration, deuant les Iuges& Mainteneurs des jeux. Dans le plus ancien de ces livres il est écrit , que l'an de grace 1324. sept Habitans de la Ville , Personnages de grand merite, dont le nom estoit; *Bernat* de Panassac, Donzel, c'est à dire gentilhomme, qui n'estoit pas encore fait Chevalier, Guillem de lobra Bourguès, cet à dire Bourgeois, Berenguier de S. Blancat, Peire de Meiana-ferra Cambia yres, cet à dire changeurs, Guillem de Goutaut, Peire Camo Mercadiers, cet à direMarchands ,Mestre Bernat Oth Notari; cet à dire Greffier & Secretaire du

Viguier de Toulouse, sirent ce genereux dessein, de remettre en la main des Poëtes de leur Province, la Lyre dont ils auoient autresfois charmé si doucement les oreilles des grads, & resolurent de saire revivre dans Toulouse l'exercice de la Poësie par l'establissement d'vne nouvelle Cour d'Amour. Mais comme ils sçavoient que les Muses estans filles du Ciel, toute la gloire de leur Mêtier confistoit à chanter les Louanges de Dieu, & que sans faire tort à leur naissance, elles ne peuvent s'abaisser au commerce de ce bas Monde, que pour y monstrer aux morrels le chemin de l'immortalité, Ils youleurent que le motif de cet establissement fût à la verité, le dessein de remettre la Poësie en son ancien lustre, & de se rendre eux-mesmes capables de bie-faire des vers en Roman, c'est à dire en leur langue vulgaire; mais ce fût aussi pour pouvoir debiter auec plus de grace les louanges de Dieu, de sa S. Mere & de tous les Saints

Saints de Paradis, à la honte & a la confusion des ignorans, qui ayment mieux làchement croupir dans la faineantise, ques'adonner aux honnestes exercices; & pour obliger ces profanes amoureux, qui font soupirer leurs solles passions dans des Poësies insolentes à traiter de matieres chastes & Saintes; & pour faire doucement coûler le temps dans les plaisirs legitimes d'vne joye innocente; & finalement pour arrester les jniustes faillies de la colere, & dissiper les noires vapeurs de la tristesse ennemie mortelle, de la gaye science, car c'est ainsi qu'ils appellent l'Art de faire des vers, voicy leurs propres paroles; en lo temps passat foron en la Reyal Noble Ciutat de Toloza. VII. Valen , Saui , subtil 👉 discret senhor, liqual agro bon desirier et grand affectio de troubar aquesta nobla, excellen, meravilhosa & vertuosa dona sciensa, per que lor des e lor amnistres lo gay saber de dictar, per sar bos dictats en

Romās am los quals poguesso dire e recitar bos mots e notables, per donar bonas doctrinas e bos essenhamens à lauzor e honor de Diu nostre Senhor e de la sua gloriosa Mayre e de tots los Sans de Paradis, & à estructio dels ignorans e no sabens, ere franemen dels fols e nescis Aymadors, e per viure am gaug e am alegrier dessus dig e per fugir ad ira o tristitia enemigas del gay saber.

Cette belle resolution estant prise par ces sept Personages, ils s'assemblerent le mardy aprez la feste de la Toussaints de la même année, dans vn iardin du Fauxbourg appellé des Augustins, parce que les Religieuses de ce nom y auoient vn Convent, qui seut quelque temps apres demoli auec tous les Fauxbourgs, à causse de la guerre des Anglois, le lieu où se voit maintenant da belle & riche Chapele des Penitens noirs, leur ayant esté donnée pour demeurer dans l'enclos des murs de la Ville, Dans cette Assemblée

ils resolurent d'enuoyer en leur Province de la Langue d'oc, c'est à dire Provençale, diuerses coppies d'vne lettre, qu'ils adressoient à tous ceux dans l'esprit d'esquels ils sçauoient qu'il restoit encore quelque sorte d'inclination à faire des vers; les couians par cette lettre circulaire faite en Rime, & scelée de leurs seaux, à se rendre le premier iour du mois de may dans la ville de Toulouse, pour y reciter leurs plus belles Paësies, & prometans à celuy, dont le genie auroit le plus hurusement rencontré, vne Violete d'or, qui deuoit estre le prix de son industrie, & la glorieuse marque de sa victoire. Voicy les parolles du livre des Icux-fleureaux, qui conserue encore à la posterité la memoire de cette belle institution;e trameseron lor letra per diversas partidas de la lengua doc affi, que li subtil Dictator & Trobador begue so al iorn à lor assignat, perço quel dig. VII. Senhor pogueffo vesser & ausir for saber, lor subtilitat, & lors bonas opinios, & que apenre pogues la vis am lautre, & la dita nobla e podero sa vertuo sa Donatrobar. Et per que miels venguesso, promesero donar certa soya de sin aur; a y si com miels es contengut en la dita letra. Dans cette lettre que sa longueur me dessend de raportet entiere, la semonce est conceue en ses termes;

Fam vos saber que tots affats E tots negocis delaissats, Al dict loc seren se Diuplats, Lopremier iour del mes de May.

Aprez quelques vers il leur propose aussile prix de la Violete;

E per tal que miels sa lezer,
Cascusen far obra plazen,
Dizem que per dreyt iutiamen,
ACel que la fara plus netta,
Donarem una Violetta
De fin aur ,en senbal donors
No regardan prets ny valor,
Estamenny condicio,

 $\mathcal{D}e$

69

De Senhorny de Companho.

Puis ils finissent de cette sorte la lettre;

Donadas foron al Vergier,
Del dic loc alpe d'un laurier,
Al Barry de las Augustinas
De Tolosa nostras vesinas,
Dimars quarnos pot far en ans
A prop la festa de Tots sans
En l'an de l'encarnacio

M. & CCC. & XX. & tres.

E per que no dubtessetz ges, Que nous tenguessen couenens, En aquestas lettras presens Hauem nostre Sagel pausat En testimoni de vertad.

Cene sut pas pourtant le mois de may suiuant de l'an M.CCC.XXIV. que le concours des Poëtes dona le commencement à la celebration de ces leux; mais bien le mois de may de l'an M.CCC.X-XV. d'autant que, comme i'ay verissié dans le vieux livre de l'Hostel de Ville, ou les anciens Capitouls sont representés

auec leurs noms & leurs armes, les Capitouls que le regître des jeux-fleureaux, dit estre de l'an M.CCC.XXIV. ne furent esseus que le Dimanche de la Feste de Toussaints, de la même année; de sorte que cenefût que le premier jour de May, de l'an M.CCC.XXV. que commença la celebration des jeux-fleureaux; puisque le regître dit que les sept Personnages esleus, sur le point de faire l'ouveture des Ieux s'assemblerent en presence des Capitouls de l'année M. C C C. XIV. qui estoient à lors douze; presens lous bonorables Senhors de Capitol de Tolosa de $m{\mathit{Van}} \quad m{M.CCC.} X X IV.$ for affaber Mossen Frances Barrau, Azemar d'Agremon, Arnaut del Castelnou, Bertran de Morlas Cavaliers , Guillem Pagefa Donzel, Macip Mauran Senhor de Monrabe, am los autres Senhors de Capitol, lors companhos. Et par ce que apres auoir dit que les autres fix Capitouls estoient de la partie, il à neantmoins sup-

primé leurs noms; il me semble que puis qu'ils auoient autant de part en la gloire de cette action que leurs compagnons, il est aussi raisonnable, que la posteritté sçache qu'ils estoient, Guillaume Puget Donzel, Peire Vacqueri Marchand, Nicolas du Cros, Bertrand Iulien, Peire portal à cette assemblée, se trouva vn grand nombre des plus honorables Habitans de la Ville ; dont le Regître des jeux, n'a voulu nommer que les Principaux à sçavoir; Guiviem Pons de Morlas , Pei Ramon de Castelnou , Ramonat de Tolosa Senhor de quint Caualliers, Pons de Garrigas , Bernat Barrau de Maruillar, Mauran de Ponpinhac, & Pey de Prinhas Bourgueses de Tolosa **, e** granre d'autres bos homes Doctors , licentiats, Bourgeses, Mercadiers, e mots autres Ciutadas de Tolosa.

Les Capitouls, apres auoit sagement consideré, que de personnes priuées ne pouvoient pas si bien establir le sonds necessaire à la dépense de ces jeux qu'auec le temps, il ne cour ût fortune de se dissiper ou par la perte de leurs maisons, ou par la negligence de leurs heritiers, delibererent auec le conseil & le consentement des ces Habitans, qui faisoient sans doûte la meilleure partie de la Ville, que les frais & la dépense necessaire à la celebration des Ieux-sleureaux, se payeroit du reuenu & des émolumens de la Ville. Et a donc lidit Senhor de Cap hagut cossel am los dits Senhors et alcus autres, ordonnero que la dita joya daqui auan se pagues d'el emolumen de la Villa de Tholosa, & en aysi es estat fayt, es fa encaras, es fara Diu volen e ajudan.

Cette deliberation estant de la sorte prinse & arrestée, les sept personnages qui depuis surent appelés Maintenedors del Gay Saber, c'est à dire Mainteneurs de la gaye science, s'assemblerent le premier iout du mois de May, pour ouyr reciter les Poesses, que les meilleurs esprits de la

Langue

Langue d'oc ou Provençale, vinrent soùmettre à leur jugement; le lendemain apres auoir ouy la Messe, ils se rassemblerent pour juger du merite, & de la valeur des vers; & le troissesme iour du mois qu'on chomme à l'honneur de l'invention de la Saincte Croix, ils adjugerent publiquement la riche violette d'or, & le beau titre de Docteur, en gaye science à Monsieur Arnaud Vidal de Castelnaudarry; qui dans vne chanson compofée à l'honneur de la Vierge Mere de Dieu auoit découvert les graces & la gentilesse d'vn esprit qui n'avoit rien de commun auec le reste de ceux que l'ambition auoit engagés à ce combat Poëtique. Ces jeuxfleureaux furent quelque temps appellés la Feste de la Violette, par ce que c'en cstoit l'unique prix; mais apres que la Renommée, eust respendu en plusieurs endioits la nouvelle de cette belle institution, l'abord & le concours des Poëtes vint à estre si grand, qu'il sembloit en quelque façon incivil, pour ne dire iniurieux qu'vn seul emportat le prix de la victoire, à laquelle tant d'honnestes gens auoient pretendu; de sorte qu'on sût d'avis, pour ne pas rebutter ceux qui pousses d'yne ambition delicate, eussent crû hazarder leur reputation, en pretendant à vne gloire qui ne pouvoit estre acquise que par vn seul, d'accompagner la Violette de deux autres fleurs d'argent; c'est à sçavoir de l'esglantine, & de la soucy qu'ils appellent la flor dal Gauch, lesqueles pourtant ils ordonnerent estre faites d'argent, pour ne les rendre pas esgalles à la Violette, dont elles n'estoient qu'vnaccessoire. En effet le Registre des jeux, apres auoir appelé la Violette, joya principal, adjoûte e disem principal en respieg de las, autras joyas lasquals appellan accessorias, e aquestas hom dona per hondrar la joya principal, o per solemnisar la Festa, e que un solamen nou baya touta la honor de la Festa.

Et dans la lettre, que les successeurs des premiers Mainteneurs envoyerent environ l'an M C C C L V. en divers lieux, pour publier les regles, & les Statuts des jeux qu'ils appelent loix d'amour; Ils protestent que le soucy, & l'esglantine ne se donnent que per mai creisser le deport, c'est à dire pour augmenter d'autant plus la joye & le plaisir de la Feste.

Saber vos fam quom vos con ferma
La nobla Festa que fam say
En lo comensamen de may;
On donan per causa donor,
Al p!us excellen dictador.
Per vers ou per can sou may netta,
De fin aur vna Violetta.
Et aqui meteys per descort,
E per may creisse lo deport,
Daquella Festa dam per dansa,
Amgay so per dar alegransa,
Vna stor de gauch d'argent fy,
E per Siruentes altressy,

E Pastorelas e Vergieras, E autras d'aquestas manieras, Acet que la fara plus fina, donnan d'argent flor d'ayglantinà.

Outre les prix ordinaires de ces trois sleurs, on en donnoit quelques ois d'extradinaires aux nouveaux Poëtes qui portoient dans les jeux, les premiers essays de leur industrie, afin délever leur courage à l'esperance des principales récompenses; alcunas ves es donada certa joya extraordinaria per copla esparsà, o per apenre e essenhar los noëls Dictadors; d'où vient la coustume de donner tous les ans vn œillet d'argent aux petits ensans.

Les jeux-sleureaux estants de la sorte institues & ordonnés, il arriua souvent que saute de Statuts & de regles certaines, on se trouvoit en peine de remedier aux inconveniens, que le temps & les occasions faisoient naistre. Ce desordre qui n'auoit pas esté sans doûte preveu, par les premiers

DES IEVX FLEVREAVX. premiers institute rs des jeux, ayant esté recognus par leu s successeurs, les fitresoudre à faire des loix & des ordonnances qui rendissent à l'advenir vnisorme, la police & là coûtume des leux. L'an 1355. les mainteneurs qui se trouvent aussi nommés dans le Regître, Mossen Cavayer de lurel, Dollor en leys; Mossen Bortholi , Isalguier Caualier , Mossen Peire de Setua licentiat en leys, Mestre Ioan de Seyra, Bachelier en leys, Bertran del Falgar Donzel, Mestre Ramon Gabarra Bachelier en leys, Germade Gontaut Mercadier donnerent à Guillaume Molinier Grand Iuriscon-sulte, & premier Chancellier des Ieux, la commission d'en dresser les Statuts & les Loys, auec layde, & le Confeil d'yn autre Iurisconsulte de grande reputation, nommé Barthelemy Marc; voulans neantmoins que lors qu'ils ne pourroient pas bien demesser quelque difficulté, ils eufc'est à sçavoir; Bortholi Izalguier, Ioan de Seyra, Ramon Gabarra, & Germa Gontaut, qui prennent en cette action, le nom de Acousselhaires & Coadiutors.

Entre autres beaux establissemens qu'ils firent, & que les mainteneurs vouleurent estre publiés fous le titre des loys d'amour, Ils ordonneret qu'aucun Heretique Schismatique ou excommunié, ne pourroit pretendre aux sleurs; non pas méme les femmes, si ce n'est qu'il s'en peut rencontrer quelqu'vne, qui outre la rareté de sa vertu, & l'éminence de sa dignité, fût si bien instruite en l'art de faire de vers, qu'on ne peut pas raisonnablement soupçonner qu'elle eust employé le travail d'autruy, à la composition du sien; que celuy qui pretendroit au gain de quelque fleur, jurat qu'il auoit fait fans layde d'aucun autre Poëte, les vers qu'il venoit de reciter, & que s'il reffufoit de jurer qu'il fût reputé indigne d'e-

stre admis aux jeux; que celuy qui autoit gaigné vne sleur, ne pourroit pretendre à vne autre qu'apres trois ans entiers, & revolus, durant lesquels, il seroit tenu d'honorer la Feste des Ieux, par sa presence & par la recitation de quelques vers de sa façon; que personne ne seroit reçeu au degré de Bachelier en gaye science, qui n'eut gaigné l'vne des trois fleurs principales, & que neantmoins, il feroit examiné par les six mainteneurs, en presence du Chancelier, & de ceux qui auroient droit de seance au Consistoire de ces Ieux ; Que pour acquerir le degré de Docreur en gaye science; il en falloit estre Bachelier & auoir gaigné les trois fleuts principales, qu'il falloit estre bien instruit en l'art de Grammaire, & auoir esté trouvé capable de répondre à tous les doûtes qui se peuvent faire en gaye science, & qu'à cét effet, le iour qu'on luy donneroit la sleur principale, il seroit tenu de lire vne loy des leux, telle que les main-

teneurs luy auront assignée, & répondre à certain nombre d'argumens, qu'on faitoit là dessus, & qu'apres tout cela, il iroit demander en vers ces trois choses; la chaire, le livre, & le Bonnet; à quoy ayant satisfait les six mainteneurs, ou quelque autre personne par eux commise à cette action, auec vn compliment fait en rime, le fairoit asseoir sur vne chaire, luy mettroit le livre devant, & luy porteroit encore vn Bonnet vert sur la teste; Enfinils ordonnerent que s'il arrivoit que faute de pretendans, ou par le desordre de la guerre, ou autre semblable accident, Il ne se trouvat point a qui donner les fleurs, on les reserveroit pour l'année suivante, sans pourtant laisser de donner celle qu'on estoit obligé de donner la méme année, ou que du moins, on en fairoit vne offrande au Maistre-Autel, de Nostre-Dame de la d'Aurade, ou des Predicateurs, ou des Carmes, ou des Augustins, ou des Cordeliers, selon qu'il seroit

roit jugé plus à propos, par les Mainteneurs des Icux.

Ces reglemens, & vn grand nombre d'autres que j'obmets à dessein, pour abbreger ce discours, & qu'on peut voir dans l'ancien regitre des jeux, ont esté partie alterés par cette inconstante revolution du temps, qui n'espargne pas méme les ceremonies de l'Eglise; les coutumes des peuples; & les loys fondamentales des Estats. Mais dans ce changement, les jeux n'ont rien perdu de leur ancienne dignité, n'y de tant de glorieux advantages qui durant plus de trois siecles, les ont rendus celebres par toute l'Europe; Ils ne sont ny moins vtiles, ny moins magnifiques, qu'on les à veus par le pafsé, & l'alteration qu'on peut remarquer en leurs loys, se peut dire semblable à la corruption, dont la nature se sert pour former l'or & les pierres Precieuses.

L'establissement de ces loix, & leul exacté observation, ayant acheué la

gloire des Ieux-fleureaux, là renommée en publia si hautement les merveilles, qu'il n'y cût presque point de lieu en l'Europe, où ils ne feussent connus & admirés; l'Espagne même, dont la vanité ne luy permet pas d'estimer, que ce qu'on fait chez elle, en fût d'abord ravie, & crût qu'il ne seroit pas honteux à ses Roys, d'imiter la magnificece d'vne Ville Estrangere. Hiernonimo Zurita, en ses Indices d'Aragon, escrit sur la Foy de Henry de Villena, Autheur autant Illustre par l'excellence de son sçavoir, que par l'honneur qu'il auoit d'estre proche parent du Roy d'Aragon & de Castille, quel'an M. CCC. LXXXVIII. Iean Roy d'Aragon, envoya au Roy de France, qui estoit Charles Sixiesme, des Ambassadeurs extraordinaires, comme s'il cût esté question de l'affaire la plus importantede son Royaume, pour obtenir la permission de faire venir à sa Cour des Poëtes des Ieux-fleureaux de Tolose, afin

d'y establir des Ieux semblables aux leurs, auec promesse de leur departir des prix, & des recompenses esgalement dignes de leur merite, & de la Magnificence Royalle, voicy les parolles de Zurita ; adeoque more & instituto id vsurpatum, vt Henricus Villena non minus multiplici & recondità litteraturà quàm antiquissimà, Regum Arragoniæ & Comitatus Barcinonensis Stirpe , & Henrico Castilia Rege Auomaterno clarus referat, baud sècus ac de suis maximis Regem legatos ad Francorum Regem, solemni publicaque lega-tione misisse, vt vernacula lingua celebres Poetæ, in Hyspaniam ex Narbonnensis Provinçiæ Scholis traducerentur, & studia Poëtices qua Gayam scientiam vocabat instituerentur. His verò quo-rum ingenium in eo artificio elucere videbitur magna præmia industriæ, & ho-noris insignia monimentaque laudis esse constituta. Ce que le même Zurita en ses annalles d'Aragon, tedit en ces termes; para major declarataion d'esto bastara lo que affirma aquel samoso Cavallero destos mismos tiempos don Eurique de Villena, que para fundar en su Reyno una gran Escuella de aquella gaya scientià, a semeiança de los Provençales, y para traer los mas excellentes maestros que auia della, se embio por el Rey una muy solemne Embassada en Francià.

Mais parce que peut estre quelqu'vn pourroit revoquer en doûte, que les lieux de Zurita soient entendus de nos Ieux-sleureaux, par ce qu'il ny est pas nommement parlé de Toulouse, ie respods par advance, que la Poësse n'a jamais esté appellée gaye scièce, ailleurs qu'à Toulouse & que ny ayant eu en ce temps-là, ny depuis en toute la Province de Narbonne, qui est le Languedoc, autre eschole publique de Poësse, que les Ieux-Fleureaux de Toulouse; il seroit redicule de vouloir entendre

entendre ces passages de quelque autre Ville de la méme Province, estant d'ailleurs vray, que nos seux estoient proprement vn escole, puisqu'il y faisoient des Bacheliers & des Docteurs, & que les registres des deliberations teneues par les Mainteneurs des seux, depuis l'an 1515, portoient ce titre; Registre des deliberations faites au College, intitulé de la science de Retorique, autrement de la gaye science.

Que si pour rendre l'origine des Ieuxfleureaux, d'autant plus glorieuse, se veux qu'on croye qu'ils sont comme yn rejetton de ces anciennes Cours d'Amour, que l'injure du temps à fait perdre; on ne sçauroit auec raison luy disputer cét advantage, ny condamner de hardiesse, la liberté que ie prens de leur donner en suitte le nom de Cour d'Amour; en effet quiconque voudra icy rappeller le souvenir de ce que i'ay dit au premier livre, touchant les Cours d'Amour, que

Jes Princes, les Grands Seigneurs, & les plus Illustres Dames, tenoient dans leurs maisons, n'aura plus subject de doûter que nos Icux-fleureaux ne soient la même chose; puis qu'il ne si trouve, que cette seu. le difference; que les Cours d'Amour ne pouvoient subsister, que durant la vie de ceux qui les maintenoient, & que nos Ieux estant l'institution d'vne Ville entiere, & l'ouvrage d'vne Communauté Policée, ne se pouvoient moins promettre que la durée de plusieurs Siecles; & certes si ce n'estoit pas vne Cour, pourquoy y auroit-il vn Tribunal, & des Iuges? & si ce n'estoit pas vne Cour d'Amour, pour qu'elle raison les anciens Mainteneurs des Ieux, en ayant fait dreffer les Regles & les Statuts, eussent ils voulu qu'on les cût appellés Lois d'Amour? comme aussi pourquoy les Ieuxfleureaux, des leur commencement eussent ils portéle nom de Ios d'Amor, c'est à dire jeu d'Amour. Dans le formulaire

de lettres de Bachelier en gaye science, les Mainteneurs se qualifient eux-meme, Mainteneurs du *Ieu d' Amour*.

De part nos sept Mantenedors, Am leyaltat del Ios d'Amors, De la Civtad nobla de Tolosa 🕈

Comme aussi la commission qu'ils donnerent à Guillaume Molinier, leur premier Chancelier, de corriger & de ranger auec plus de foin, les Regles des Ieux. qu'il auoit desia composées, par leur ordre;

De part nos sept Mantenedors, Del Ioy sobre legal d'Amors.

De plus celuy a qui par excellence de ses vers, on donnoit la Fleur Principale, qui estoit la Violete, acqueroit par vn Privilege particulier, le titre de fin aymant, c'est à dire desidelle Amand, comme il se voit en plusieurs endroits du Registre des Ieux, desquels celuy-cy suffira; il que han Gazanhada la Ioya principal coma la joya de la Violetta , l'aqual principal

reputan, son nommat sin Ayman. Le Sceau meme des Ieux-sleureaux, estoit anciennement la figure d'une Dame appellée Amors representée debout auec une Co. ronne sur la teste, & donnant la Fleur de la Violette, à un Poëte qui luy offre à genoux de vers de sa façon escrits dans un tolleau, dont voicy là description,

Et en lo mieg es en figura,
Dona de molt nobla natura,
E en tots los fayts es honesta,
Corona porta sur la testa,
De sobre grans vertuts ornada,
E es Amors intitulada;
Liberal es e gazardona,
Lo sieu sin Ayman, & li dona,
Vna viuletta d'aur si;
Car am cor humil et aisi,
Vn vers qu'il a fait li presenta;
De pes esta la dona genta;
Am sobre gaya contenenza,
Per far honor & reuerenza,

Als fis Aymans & acculir. E de sos joiels far gausir.

Pour plus grande preuve, de cette verité, il reste encore dans les Ieux-sleureaux, vne coûtume de couurir le Parterre du grand Consistoire d'vne Ionchée de Fleurs & d'herbes de bonne odeur; ce qui se pratiquoit anciennement dans les Cours d'Amour; comme témoignent les vers de la presace de l'ancië livre, intitulé Arresta amorum, en la description de la Chambre du Parlement d'Amour;

Outre plus en lieu d'herbe verd Qu'on a accoustumé d'espandre, Tout le Parquet estoit couvert, De Romarins & de Leuande.

Et c'est sans doûte, de cette Ancienne Coûtume d'Amour, que doivent estre entendus, ces deux vers du Poëte Provençal Guiraul de Borneil;

> Ieu vi qu'om presaua chansos. E plazia Cesca & Glays.

Ila esté vn temps veût il dire, qu'on prisoit grandement les chansons recitées, dans les Cours d'Amour; & qu'on y prenoit plaisir de voir vne Sale Iochée d'herbes & de Fleurs; car Cesca en Laguedoc, est encore le nom d'vne espece de jonc, & Glays estoit Anciennement celuy de

la Fleur qu'on appelle Glayeul.

De plus, si les Fondateurs des Ieuxfleureaux, ont ordonné qu'on y distribuât des Fleurs; il est croyable qu'ils ce
font en cela conformés à l'vsage des ancienes Cours d'Amour, car bien que ie ne
vueille pas asseurer qu'on eût accoustumé d'y donner de prix, n'y que la seule
gloire de faire mieux que les autres y tint
lieu de récompense; j'oseray pourtant me
persuader, que si quelque chose y servoit
de prix, c'estoit des Fleurs; soit ou qu'elles sussent naturelles, ou de quelque riche matiere, comme sont celles de nos
jeux, cette conjecture me vient de cequ'il
y a parmy les Poësses de Foulquet de

Marcelhe vne chanson qui commence par ces deux vers,

Eia o quan per flor, Non veyran Cantador. Et ie trouve que du temps des anciens

Et ie trouve que du temps des anciens Poëtes Provençaux, le mot de fleur est pris pour vne marque de victoire, par vne Metaphore peut estre tirée des sleurs, qu'on donnoit dans les Cours d'Amour, comme on peut juger de ces vers de Peire Cardenal.

> Mas deu hom amar vencedor, No fai vencut qu'il ver voldir, Quar lo vencens porta la flor, Et vencut vay hom sebelir.

Les fleurs de nos jeux, ne sont pas toutessois les vrayes & legitimes, recompenses de l'industrie des Poëtes; ce ne sont que les marques d'honneur qu'ils se sont acquis par l'excellence de leurs ouvrages; tout ce qu'on pourroit adjouster d'or, de perles, & de diamans ne sçauroit estre de si grand prix, qu'il ne sust tousiours au dessous de lagloire, d'avoir esté declaré vainqueur. Das tous les jeux, ou combats d'esprit des Grecs, des Romains & des autres Nations (& à l'imitation desquels, il est éroyable que ces Cours d'Amour, feurent establies) on a tousiours proposé pour prix certaines marques de la victoire quelquefois de nulle, ou bien petite valeur. Plutarque au livre, v.q. 2. des Symposiaques escrit qu'Aristomaque emporta le prix de la Poësie, aux jeux Istmyques; & il est croyable qu'on luy donna ce livre d'or, qu'elle consacra depuis au Temple de Delphes. Vitruve au livre VII. de son Architecture, parlant des jeux, que Ptolomée auoit instituez à l'honneur des Muses & d'Apollon, dit qu'on y départoit des prix & des honneurs; Quemadmodum Athletarum, sic communium scriptorum victoribus præmia G honores constituit. l'ancien interprete d'Horace, sur Lode. 2. du livre 4. parlant des jeux, qu'on celebroit en Elide dit

dit, que les Poëtes qui auoient mieux chanté les louanges des anciens Heros estoient honorez d'une couronne de palmier. In eodem agone Poëtæ, Heroum laudibus decantandis & accepto themate certabant, & palmà coronabantur. Et les Poëtes qui auoient emporté l'honneur des Ieux Capitolins, qui se faisoient à Rome à l'honneur de Iupiter, estoient recompencés d'une couronne que Iosephus Scaliger iuge auec beaucoup de raison auoir esté faite de chesne, persuadé ces vers d'Aussonne, qu'il adresse au thoricien Atticus Tiro Delphidiu

Tupane ab ipsis or sus incunal Dei Poëta nobilu, Sertum corona pra ferens Olimp Puer celebrasti Iouem.

Parmy les chansons de l'ancien Poë. François Robert Castel, raportées par Fauchet, Il y en a vne, que la note marginale apele Coronée, parce que sans doûte elle auoit acquis vne couronne à son au-

theur dans quelque Cour d'amour. Ie laisse à part ces couronnes, de Laurier, qui ont fait meriter à Petrarque, & à quelques autres Poëtes Italiens le titre de Poëtæ laureati. Mais ce n'est pas seulement de couronnes faites de branche d'arbre que les Poëtes ont veu leurs testes ombragées; Saxo grammaticus, livre VI de l'Histoire de Dannemark, & Albertus Krantzius livre I. chapitre XXXIII. de la description de ce même Royaume, racontent qu'apres la mort de Frothon Roy de Dannemark, les Estats ne sçachant sur qu'elle teste porter la couronne deleur Roy defunt, la proposerent pour récompense, à celuy des Poëtes de la Cour, qui celebreroit auec plus de gentilesseles vertus de ce Prince; & qu'vn certain Poëte nommé Hiatni, pour auoir excellé par dessus les autres fut couronné Roy de Dannemark.

Dans nos Ieux on n'aspire point à des couronnes, qui de quelque matiere qu'elles soient ne laissent pas toù jours de representer l'objet de l'ambition la plus éleuée. Comme la Pieté est le principal motif de leur ambition, il faloit qu'on y fit éclater l'humilité, qui met toutes les autres Vertus à leur iour. On se contente donc d'y départir des fleurs, qu'on va cueillir dans le Parterre facré du Sanctuaire, c'est à dire qu'on va prendre sur le Maistre-Autel de Nostre-Dame de la Daurade. Que si elles n'ont que la forme & l'apparence de ces belles & innocentes productions de la Nature, elles ont du moins l'auantage d'auoir esté en quelque façon sanctifiées par la glorieuse Mere de l'Autheur méme de la Nature. Les fleurs sont des presens dignes de la magnificence du Ciel; il en estrena nos Roys, dés qu'ils eurent commencé d'adorer ce grand Dieu, qui se dit la fleur des champs, & le lys des valées.

EXTRAIT DES MEMOIRES
de l'Histoire du Languedoc de Mr
de Catel : Livre troisieme contenant
l'Histoire fabuleuse des principales
Villes de Languedoc, fol. 396.

'EST vne ancienne tradition, tant dans Tolose que ailleurs, que Dame Clemence Isaure a institué les Ieux-Fleureaux dans Tolose, &

que pour subvenir aux frais & despens qu'il convient à ces sins faire, elle a legué par son testament plusieurs biens à ladite Ville, desquels les Capitouls ont l'administration, pour des revenus qui en proviennent payer ce qui est necessaire pour l'entretenement de cette sondation & institution: C'est pourquoy en recognoisfance de cette liberale, & louable institution, on a accoustumé tous les ans au commencement du mois de May dans la Maison de Ville, de publier ses Vertus, & de reciter vne Oraison Latine à sa louange.

L'institution de ces leux-fleureaux faite par ladite Dame Clemence a esté si bien receuë par tous, que plusieurs beaux esprits ont youlu escrire ses louanges, tant en Prose qu'en Vers. Papyrius Masso qui a si doctement, & elegamment composé l'Histoire des Roys de France, a fait imprimer vn petit Livre en Latin, à la louange de Dame Clemence intitulé Elogium Clementia Isaura. Ce docte premier President de Tolose Messire Pierre Dufaur, Seigneur de S. Iory, au Chap. 31. du Livre second de son Agonistique remarque, que l'on a accoustumé dans la Maison de Ville de Tolose de prononcer vne Oraifon Latine au commencement du mois de May, tant à l'honneur de Dame Clemence instauratrice de ces Ieux, que des bonnes Lettres: & au Chap. 20. du Liure 3. il fait vn particulier discours de ces Ieux-Fleureaux, louant la liberalité de Dame Clemence qui les ainstituez.

Cette ancienne tradition des Ieux-Fleuraux semble estre suffisamment veriside, tant par les Registres qui sont dans la Maison de Ville, & par ceux qui ont parlé d'elle, que par sa statuë de marbre blanc, qui se treuue à vn des coings du grand Confistoire de ladite Maison de Ville, remise du depuis en vn autre endroit du mesme Consistoire, & par vne table d'airain qui est gravée au pied d'estal de ladite statue. contenant vn sommaire de son tcstament. Car le Titre du Registre des Deliberations tenuës par les Mainteneurs desdits leux est conceu en ces termes: $R\epsilon$ gistre des Deliberations faites au College intitule de la Science de Rhetorique, autrement de la gaye Science , fondé en Tolose par Dame Clemence, lequel Registre commence

commence en l'an 1513. Nogeroles Docteur en la gaye Science, au Livre des Poësies qu'il a fait imprimer il y a fort longtemps, lequel i'ay escrit de lettre fort ancienne, met entr'autres Poëmes vne Requeste des Dames de la Ville de Tolose, qui sut rapportée par Trasabot Maistre en la gaye Science, devant les Maistres, & Mainteneurs de ladite Science, de Rhetorique, tendant à ce qu'elles sussent admises a dicter aux leux-sleureaux, au commencement de laquelle est dit que c'est Dame Clemence qui les a instituez, comme l'on peut voir par ses premiers Vers de ladite Requeste, qui sont tels.

A vous Monsieur le Chancelier Tres-nobles Capitouls aussi, Maistres qui avez bruit singulier Et à tous ceux qui sont icy; Supplient humblement les femmes Tant les moyenes que grands Dames, Disent que Madame Clemence Que Dieu pardoient par sa clemense,

Laquelle les trois Fleurs donna Iadis voulut & ordonna 3 Que qui voudroit dicter, Sans les femmes en excepter, Et d'un vouloir fort liberal Fist vn Edit tout general

Comprenant masses & femelles, &c.

La statuë de marbre blanc, qui est auiourd'huy esleuée comme i'ay dict dans le grand Consistoire de la Maison de Ville à l'honneur de cette Dame authorise grandement cette tradition, on la couure tous les ans au mois de May de festons, & corones de Fleurs, & à son piedd'estal se treuue enchassée vne table d'airain auec ceste inscription de lettre Romaine.

EPITAPHIVM CLE. ISAV. CL. ISAVR. L. ISAVR. F. EX PRÆCLARA. ISAVR. FA. QVVM. IN. PP. CÆLI. OP. VITAM. DE-LEGI. CAST. Q. ANNIS. L. VI-XI FOR. FRV. VINA. PISCA ET

DES IEVX-FLEVREAVX. 101
HOLITO. P. S. IN. PVB. VSVM.
STATVIT. C. P. Q. T. LG. HAC
LEGE, VT QVOTANNIS LVDOS
FLO. IN ÆDEM PVB. QVAM IPSA SVA IMPENSA EXTRVXIT
CELEBRENT. RHOSAS AD M.
EIVS DEFERANT. ET DE RELIQVO IBI EPVLEN. QVOD SI
NEGLEXE SINE CO. FISCVS
VENDICET. CONDITIONE. SVPRADICTA. H. S. V. F. M. VBI.
R. I. P. V. F.

Et bien que ces coniectures, & tesmoignages soient de quelque consideration: neantmoins ie crois que iamais Dame Clemence que l'on dit sondatrice de ces Ieux n'a esté au monde; & par ainsi que les legats contenant institution de ces Ieux n'ont iamais esté saits. Car cette inscription ne nous enseigne point de quel Païs elle estoit, n'y en quel temps elle vivoit, outre qu'elle n'est pas si ancienne que sa memoire estant renouuellée

tous les ans ne peut estre conseruée iufques à nous, & ce qui me fait penser qu'il ne se parle point de Dame Clemence depuis long-temps, c'est que i'ay chez moy vn grand Tome escrità la main de lettre fort antique, contenant les Poëmes de cet vingt Poëtes qui ont escrit en langage Provençal, ou de ce Païs de Languedoc, depuis l'an 200. iusques en l'an 300. entre lesquels il y en aplusieurs qui se disent estre de Tolose, comme Foulques Evesque de Tolose, Pierre Raimond, Pierre Vidal, Guillém Montagnol, Geraud d'Espagne, Guillem Aneliar, Pons Sautoul, & Nat de Mons, tous Tolosains, excepté l'Evesque de Tolose qui estoit de Marseille: outre ceux là il y a plusieurs d'autres Poëtes dans ce Tome des environs de Tolose, comme de Carcassone, Narbonne, Beziers, Caors, S. Antonin: mesmes les Poëmes ou Chansons de Pierre Roy d'Aragon, qui est appellé Mossen Peyre Rey d'Aragou, du Comte de Poitiers

ctiers, appellé en langage de ce Pays le Coms de Peytieux, & des Vicomtes de S. Antonin, nommé les Vescons de S. Antonin, & de plusieurs autres grands Seigneurs tous de Tolose, ou des environs, qui n'eussent pas oublié dans leurs Poëmes de parler de cette institution saite par Dame Clemence: mesmes si elle cût vescu avant qu'ils eussent escrit leurs Poëmes. Et d'ailleurs le testament qui contient la fondation, & institution de ces Icux ne se treuue point dans les Archifs de la Maifon de Ville de Tolose: dans laquelle toutesfois se treuuent enregistrez dans deux grands Tomes escrits en parchemin tous les privileges, libertez, achets, infeudations, & Arrests qui concernent la Ville de Tolose, depuis l'an mille cent quarante-vn, du temps d'Alphonse premier de ce nom Comte de Tolose iusques à maintenant. Outre lesquels Tomes il y en a d'autresqui contiennent l'Histoire de ce qui s'est passe de plus notable dans Tolose, depuis l'an 1295. iusques à present : dans les. quels il n'est faicte aucune mention de ceste institution. Moins en est-il parlé dans les anciens, & amples inuentaires des titres qui estoient anciennement dans la Maison de Ville que i'ay leus.

Mais il ne se faut point estonner si l'on ne treuue pas maintenant dans les archifs ce testament : car il y a plus de quatrevingts ans qu'on est en queste d'iceluy, & toutesfois on ne la point encore veu, & dans les Registres des deliberatios faictes au College intitulé de la Science de Rhetorique, autrement de la gaye Science fondée en Tolose par Dame Clemence, il est dit au seuillet vingt-neuf, que le premier iour du mois de May 1540, le Chancelier desdits Ieux-sleureaux protesta cotre les Capitouls de la contreuention à la volonté de Dame Clemence; d'autant qu'il y auoit certains autres legats laissez au testament de ladite Dame, desquels le Chancelier, Mainteneurs, & Maistres

font executeurs, &iceux Capitouls Administrateurs: C'est pourquoy il les requiert de vouloir exhiber ledit testament, & volonté derniere, pour la faire observer suivant le contenuen iceluy; A quoy les Capitouls responditent qu'ils n'avoient iamais veu le testament de ladite Dame Clemence: toutesfois qu'ils estoiet. prests d'accomplir le contenu en iceluy. Dans le mesme Registre est dit qu'en l'an 1544. le College de ladite Rhetorique costitua des Syndics pour poursuivre les Capitouls, tant en la Cour de Parlement qu'ailleurs, à l'exhibition & temise de ce testament. Toutessois il n'a esté iamais exhibe ny veu. Que s'il n'y a point de testament, il est mal-aisé que la clause qui se treuve escrite sur vne table d'airain au pied-d'estal de la statuë de Dame Clemence puisse subsister; attendu mesmes que ladite inscription se treuve avoir esté faite quasi de nostre temps. Car il est certain que cette statuë de Dame Clemence ne

fut mise dans le coing du grand Consisteure de la Maison de Ville qu'en l'an 1557 comme nous pouvons appprendre par ce Sonnet qui sut fait par Pierre Garros en ladite année sur ce subjet, & lequel se treuve inseré dans ledit Livre des Deliberations qui ont esté tenuës en ladite année 1557.

Tolose avoit dresse' vn tombeau que les mains

Plus Doctes de ce temps ,& plus industricuses

Avoit fait surmonter les œuvres plus sompteuses

Des vieux Assyriens , & des riches Romains.

Et ja d'Isaure avoit la cendre, & les os saints

Ace marbre vouê reliques precieuses, Pour estre en un repos eternel glorieuses,

Par vne suite d'ans prisee des humains.

Lors

Lors qu' Apollo marry voir son Isaure
aux nombres

Des hommes,qui jà sont devenus noires ombres

ATolose parla d'un sourcilleux desdain.

Plus cruelle que n'est & le Scythe, & le More

Ruë ce iaspe bas ,& mets ce marbre au coing ,

au coing,
Veux tu mettre au tombeau celle qui
vit encore?

Ce Sonnet semble dire que l'on vouloit dresser vn tombeau à la Daurade à ladite Dame Clemece en l'année 1557, mais que depuis on changea d'advis, & qu'au lieu de mettre cette statue qui avoit esté destinée pour le tombeau, on la mist au coing du grand Consistoire de la Maison de Ville: comme estant inutile de faire vn tombeau à l'honneur de Dame Clemence qui n'avoit iamais esté au monde.

Il n'y a personne qui doute que l'ins-

cription qui a esté apposée au pied-d'estal de ladite statuë ne soit nouvelle, & faite en l'année 1557. bien que l'on doute qui est celuy qui l'a faite : car quelques-vns disent que ce sut Bodin qui a escrit le Livre de la Republique estudiant à Tolose; les autres que ce fut vn nommé Dutil Advocat: mais ie croy que ce fut vn Advocat nommé Maistre Martin Gascon, natif de l'Isle de Rhodez, qui estoit Capitoul en ladite année, homme fort bien-disant en Latin; suivant le tesmoignage du Docte Medecin Ferrier, lequel dans vn petit Poëme qu'il a fait imprimer des excellens hommes de Tolose parle dudit Gascon en cette façon.

Ipsaque de longis regionibus inclyta fama

Ğasconum adduxit Rhodium, Ciceronis alumnum.

I'ay apprins de Mr. Puget aujourd'huy Doyen des Bourgeois de Tolose, que ledit Gascon (que i'ay veu & cogneu) luy avoit monstréautres sur son Livre cette inscription, avec l'interpretation des Lettres singulieres. Que si cette inscription contenant cette clause testamentaire a été faite en l'année 1557, ie ne sçay point d'ou elle peut avoir esté extraicte; puisque 17, ans auparavant, & en l'an 1540, les Capitouls avoient declaré n'avoir ismais veu ce testament, & que le College de Rhetorique avoit constituê des Procureurs en l'année 1544, pour en faire la recherche, & en poursuivre la remise.

Mais il est à propos d'examiner par le menu ce qui est contenu dans ladite inscription. Il est dit au commencement, que Dame Clemence estoit sortie de l'Illustre famille des Isaures: & toutessois nous ne reconnoissons point cette maison, & bien qu'il soit parlé plusieurs sois dans l'Histoire de Tolose des Isaures: neantmoins il se rencontre que tout ce qui en a esté dit est inventé, & fabuleux; car Isaure Torsin Roy de Tolose, duquel

font mention Bertrand, & Nouguiez en leur Histoire Tolosaine n'a iamais esté Roy, comme nous avons monstrê cydessus. Isaure aussi que les Espagnols appellent Esauredo, & lequel ceux qui ont fait le Catalogue des Comtes de Tolose mettent entre les Comtes de Tolose, est vn Comte supposé, ainsi que nous avons monstre en nostre Histoire des Comtes de Tolose: & l'Histoire du Geant Isaure qui fut tué par Guillaume au Court nez devant Paris, rapportée tant par le Mareschal d'Arles, & Nicolas Gilles, que par le Roman escrit par Iean de Bapaumes, cst vneHistoire entierement fabuleuse.comme nous auos remarqué en la vie de Guillaume au Court nez Vicomte de Narbone. Dauantageil est dit dans ladite infcription que Dame Clemence legua à la Ville les marchez du bled, du vin, du poisson, & des herbes: bien qu'il soit certain par les Loix que le legat faict des choses publiques, ou appartenant à la Communauté

Communauté soit entierement inutile. comme il est dit dans le Paragraphe Sed sitalis res sit, au titre de legatis, dans les Institutes. L'on peut bien leguer vne maifon, ou vn champ pour faire vne ruë ou marché, mais non pas les ruës ou marchez qui appartiennent à la Communauté des Villes. Outre ce que de toute ancienneté la place ou marché de la Pierre a esté de la Ville de Tolose: Tellement qu'ayant esté brussée en l'an 1408, le Roy Charles permit aux Capitouls de faire vn emprunt sur les bien ayfez de la Ville de la fomme de deux mille cinq cens livres, pour estre employée à la reparation d'icelle, ainsi qu'il appert parles lettres qui sont encore dans les Archifs de la Maison de Ville. Quant à la place de Roais, ou marché aux herbes, c'est vne ruë plustost que marché, laquelle est appellée de Roais; d'aurant qu'elle estoit devat la maison de Roais, qui estoit vn grand Palais, dans lequel le Comre de Tolose a autrefois logé. Et les Hales ou

lieu où l'on vent le poisson a esté aussi acheté par les Capitouls de Tolose. Et le marché au vin, ou la place S. George, estoit anciennement appellée dans les vieux actes de Montaygou, & non de Dame Clemence: laquelle tat s'en faut qu'elle ayt fait mettre ses armoiries ausdits lieux, que nous ignorons mesmes qu'elles estoiet ses armoiries. Ce qui est dit aussi dans ladite inscription, qu'elle a fait baftir la Maison de Ville à ses despens ne peut estre veritable : car nous treuvons par les achaptequi sont dans la Maison de Ville, comme en l'an 1319. les Capitouls achepterent la Tour de la Maison de Ville, avec les bastimens qui en dependoient, & depuis ils ont achepté diverses maisons pour aggrandir ladite Maison de Ville; ainsi qu'il appert par les achapts qui sont dans lesdits Archifs. &c.